



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE  
Convention concernant la protection du patrimoine  
mondial, culturel et naturel



## VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM



**PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION**

2012 -2017

**A notre regretté Maire de Grand-Bassam  
Jean Michel MOULOD**

# SOMMAIRE

<b>Introduction générale</b> .....	4
<b>1-Objectifs</b> .....	4
<b>2-Méthodologie</b> .....	5
<b>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION ET DESCRIPTION DU SITE</b> .....	7
1-Présentation du site.....	7
1-1- Localisation géographique du site.....	7
1-2-Environnement général du site.....	8
1-3-Historique du site.....	8
2-Description du site.....	13
2-1-Délimitation et caractéristiques.....	14
2-2 Usages et intérêt du site.....	22
2-3- Etat de conservation et menaces .....	26
2-4- Déclaration d'intégrité du site.....	30
2-5- Déclaration d'authenticité du site.....	31
2-6-Facteurs de dégradation du site.....	33
3- Protection juridique .....	35
3-1-Les mesures de protection du site.....	35
3-2- Statut des biens existant.....	37
3-3-La Maison du Patrimoine Culturel .....	37
<b>DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DU SITE</b> .....	38
1-Analyse SWOT.....	38
2-Principes directeurs.....	42
3-Signification culturelle.....	42
4- Vision.....	44
5- Principales valeurs du site.....	45
<b>TROISIEME PARTIE : PLAN DE GESTION DU SITE</b> .....	48
1- Proposition d'aménagement du site.....	48
2-Dispositif de gestion du site.....	50
3- Sources de Compétences pour la gestion du site.....	51
4- Plan de conservation et de gestion pour la période 2012-2017.....	52
Bibliographie.....	62
Annexe.....	68

La ville historique de Grand-Bassam a eu un passé glorieux. En effet, porte d'entrée de l'histoire coloniale de la Côte d'Ivoire, la ville devint première capitale en 1893. Cette fonction lui a permis d'asseoir un rayonnement qui malheureusement sera interrompu par une série d'épidémies de fièvre jaune. Néanmoins elle dispose d'un riche patrimoine architectural et d'un tissu urbain exceptionnel qui aujourd'hui avec le poids de l'âge connaît une dégradation plus ou moins inquiétante.

Préoccupées par la restauration, la conservation et la valorisation du quartier européen de Grand-Bassam, les autorités centrales et locales se sont engagées dans un processus d'inscription dudit site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre de ce projet, les différentes parties prenantes ont convenu de mettre en place un dispositif pour la gestion durable du site. En effet, l'effort visant la restauration, la conservation et la valorisation du patrimoine historique est collectif. La finalité du processus est de parvenir, par la concertation, à des choix qui ne souffrent d'aucune contestation, parce qu'ils auront été réalisés de manière consensuelle. Le processus mobilise non pas une catégorie de citoyens mais l'ensemble des parties prenantes. La réalisation du plan de gestion du quartier s'inscrit dans cette logique de recherche du consensus.

Ce plan prend en compte plusieurs aspects notamment la présentation et le diagnostic de l'ensemble urbain, l'évaluation du site en terme de valeur culturelle et enfin définit la gestion stratégique du site en décrivant le cadre institutionnel et l'organe de gestion ainsi que les options d'aménagement, les stratégies de valorisation, de promotion, et les stratégies de mobilisation des ressources.

En fin de compte le plan de gestion apparaît inéluctablement comme le fil conducteur ou du moins le « contrat de ville » que l'Etat signe d'une part avec les populations et les forces vives de la cité de Grand-Bassam et d'autre part avec la communauté Internationale en l'occurrence l'UNESCO.

### **1. OBJECTIFS**

Ce dispositif vise à mettre en place un cadre logique d'actions permettant d'examiner l'ensemble des problèmes rencontrés de façon collégiale, à partir des documents de diagnostics et faire des propositions novatrices pour la protection, la mobilisation des ressources, l'aménagement, et la valorisation du site.

Il permet de planifier et coordonner l'ensemble des actions des différents acteurs, en précisant le rôle de chacun et les objectifs à atteindre. Il intègre des instruments et indicateurs pour suivre et

évaluer les résultats ainsi que l'impact du projet sur le site. Enfin, il indique les axes d'intervention pour l'aménagement, la promotion nécessaires à la valorisation du site.

## **2. Méthodologie de travail**

L'élaboration du plan de conservation et gestion a obéi à une démarche méthodologique inspirée de diverses sources à savoir: la source documentaire, la source orale et la source empirique. Cette démarche globalement participative peut cependant être articulée en cinq (5) grandes étapes: (i) la recherche documentaire, (ii) les enquêtes de terrain et études diagnostiques, (iii) les missions d'informations et de sensibilisation, (vi) la restitution des travaux et/ou résultats préliminaires et (v) la consolidation définitive des acquis ou du plan de conservation et de gestion.

### **(i) La recherche documentaire**

Cette première phase a été très déterminante dans le processus. Elle a duré tout le long du projet, dont la phase cruciale se situait dans les premiers mois. Elle a été organisée en deux points : la collecte documentaire/des données et la revue de la littérature.

#### ***La collecte documentaire des données***

Cette partie a concerné la collecte d'ouvrages et de documents historiques, scientifiques (mémoires, thèse, atlas, etc.), littéraires, architecturaux, de plans, de levées topographiques, de photographies aériennes, anciennes et récentes, de brochures, de prospectus, de textes réglementaires et juridiques sur la gestion, la protection et la restauration du patrimoine de la ville historique de Grand- Bassam et d'autres sites ayant été déjà classés ou projets similaires d'inscription.

Ces ouvrages ou documents proviennent principalement des institutions nationales et internationales telles que le Ministère de la Culture, le BNETD, la Mairie de Gand-Bassam, le CRAU, le CRE, l'Université de Cocody, la DPC Sénégal, Mali, l'EAMAU, 43<sup>e</sup> BIMA, Craterre France, l'UNESCO.

#### ***La revue de la littérature***

Les documents collectés ont été exploités, analysés, commentés et classés par ordre d'importance et de priorité, en vue de faire un état des lieux sur la question. A ce sujet, certains acquis ont été relevés à savoir : la prise de textes de lois, décrets et arrêtés, l'élaboration de l'Atlas du patrimoine de Grand- Bassam à la demande de l'UNESCO par une équipe de chercheurs de l'EAMAU, l'inscription de certains biens sur la liste du patrimoine national et sur la liste indicative de l'UNESCO.

Cependant, certaines insuffisances ont été également soulevées : l'inexistence d'études foncières et d'impacts exhaustives et actuelles, les populations insuffisamment informées et

impliquées, l'inexistence d'une estimation financière nécessaire à la réalisation de la restauration, de nombreuses initiatives sans une véritable coordination.

**(ii) Les enquêtes de terrain et études diagnostiques**

Les enquêtes de terrain ont été faites par le Comité opérationnel avec des missions précises et des outils de collectes de données. Elles ont été menées afin de compléter la recherche documentaire mais et surtout s'imprégner de l'état actuel du site. Ainsi donc des questionnaires ont été élaborés pour évaluer la fréquence des visiteurs, des touristes mais aussi évaluer les valeurs auxquelles répondent le site.

Par ailleurs d'autres questionnaires ont permis de faire l'inventaire du patrimoine historique architectural avec leur caractéristique, voir et apprécier le tissu urbain, ses contraintes et ses menaces etc. Une importante étape de levés de terrain et de relevés de bâtiments a été également faite. Cette phase technique et empirique a permis de faire une étude diagnostique des bâtis et de la trame urbaine de la ville historique.

**(iii) Les missions d'information et de sensibilisation**

Nombreuses missions d'information et de sensibilisation ont été faites sur le site dans l'optique d'une harmonisation des points de vue entre les autochtones et l'équipe de rédaction du dossier et d'une appropriation du projet par la population locale.

Ces missions d'échange et d'écoute de la population locale (royauté N'zima et Abouré, représentants des différentes communautés locales et d'associations) ont permis d'enrichir (apporter les informations complémentaires) le document et lever tout équivoque.

Ces missions qu'on peut aussi qualifier de « mission enquête » ont utilisé les techniques du recueil d'informations directes (questionnaire, guide s'entretien, réunion, rencontre) afin de collecter les préoccupations, les attentes des acteurs, des structures impliquées dans la gestion du patrimoine et des communautés concernées.

**(iv) La restitution des travaux et/ou résultats préliminaires**

A l'issue des trois premières phases, les principaux résultats ont été présentés au maître d'ouvrage (le Ministère de la Culture et de la Francophonie) et à la population locale en vue d'un enrichissement. Cette présentation a eu lieu au cours de la tenue d'un atelier international où toutes les composantes de la population locale, les acteurs et parties prenantes du projet d'inscription et les structures impliquées dans la gestion du site ont participé activement à l'élaboration du document.

## 1-Présentation du site

### 1.1. Localisation géographique du site

La Ville Historique de Grand-Bassam , dénommée « **Quartier France** », est située dans la Commune de Grand-Bassam, chef-lieu du département du même nom, dans la région du Sud-Comoé, au Sud Est de la Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest. La commune est distante de 40 km d'Abidjan et couvre une superficie de 113 km<sup>2</sup>.



Carte n°1 ; Situation de la Côte d'Ivoire en Afrique d'Ivoire



Carte n°2 : Situation de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire

Source : archives CCT/BNETD

Le site de la Ville historique de Grand-Bassam se situe au sud de la commune. Limité au Nord par le quartier Impérial, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le cimetière et à l'Est par l'embouchure du fleuve Comoé, il est formé d'un cordon littoral étroit situé entre l'Océan Atlantique et la lagune Ouladine. à 3°44' 00" de longitude Ouest et 5°12'85" de latitude Nord. Elle s'étend sur une superficie de 109 ha 40 a 77 ca et s'étire sur plus de 2 km le long du cordon littoral avec une largeur de 450 mètres environ.



Carte n°3 : Commune de Grand-Bassam/

source : CCT-BNETD



Photographie n° 1 : une vue aérienne de la ville historique

Source : archives 43<sup>ème</sup> BIMA

## 1.2- Environnement général du site

Le site est caractérisé par un climat de type subéquatorial chaud et humide à quatre saisons nettement influencées par la proximité de la mer. La végétation est essentiellement constituée de manguiers, de mangroves, de forêts marécageuses et de cocotiers. Les températures oscillent entre 24 °C et 30 °C avec une pluviométrie moyenne 1600mm. Le site est une surface relativement plane à cordon sableux. L'hygrométrie de l'air est totalement saturée est chargée de chlorure marine puissant vecteur d'oxydations des fers. La présence de brises marines et continentales crée une ventilation naturelle exceptionnelle et constante pour l'ensemble des constructions.

## 1.3- Historique du site

### 1.3-1 De l'origine de Grand-Bassam

La signification de Grand-Bassam, l'histoire du site et de son peuplement originel donnent lieu à une diversité de versions et d'interprétations. Selon les Abouré, Grand-Bassam viendrait de « **Alsam** » qui signifie « il fait nuit ou la nuit est venue ». Ce nom serait donné par ce peuple en migration et à la recherche d'un site, au premier campement qu'il aurait établi à l'embouchure du fleuve Comoé, ceci à la tombée de la nuit.



Pour les N'Zima, Bassam tirerait son nom de l'expression « *Bazouamin* » ce qui signifie « aide moi à porter mes bagages » en langue N'Zima.

Pour d'autres sources rapportées par des écrits d'Européens, Bassant, Bassan, Bassam étaient les différents noms sous lesquels on désignait la Comoé. C'est le fleuve qui conduisait les négociants N'Zima dans les régions aurifères situées plus au Nord dans les pays ando et baoulé.

Dans leur progression de découverte des côtes africaines, les Portugais, conduits par le navigateur Soeiro Da Costa, atteignent le site de Grand-Bassam en 1469. Ce dernier a-t-il trouvé une population sur le site ? Et laquelle ?

Les Abouré situent leur installation sur le site aux environs du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils y produisaient et commercialisaient le sel marin pour les populations de l'hinterland. Quant aux N'zima, ils situent la création des cités n'zima en Côte d'Ivoire (Bassam et Grand Issiny) entre 1480 et 1530. Ils avaient pour activité principale le commerce, qu'ils pratiquaient avec les vaisseaux marchands européens notamment, des Portugais, Hollandais, Anglais, et Français.

Ces différentes versions au cœur de la question de l'antériorité, ont besoin d'être confirmées et consolidées. En tout état de cause, au moment où le site naît à son histoire subactuelle, les composantes principales du peuplement originel étaient en place : les Abouré, les N'zima et les Bétibé auxquelles s'ajouteront d'autres peuples et d'autres communautés.

Selon des sources orales concordantes, le site, avant l'arrivée des Français dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, était connu des populations autochtones comme un lieu de production du sel marin. Ces dernières, également pêcheurs, étaient déjà intégrées à l'économie de traite, servant d'intermédiaires entre les Européens et les populations de l'intérieur.

### **1.3-2 Grand-Bassam : des débuts du comptoir fortifié à la création de la colonie (1842-1893)**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les rivalités entre les nations européennes sur cette partie de la côte, notamment, entre Anglais et Français gagnent en intensité. Ce qui explique le recours à la politique des traités avec les chefs et les rois « indigènes » et à celle des points d'appui, matérialisée par la construction des comptoirs fortifiés. C'est dans ce contexte, que le 19 février 1842 la France, représentée par les lieutenants de vaisseau Alphonse Fleuriot de Langle et Charles-Phillipe de Kerhallet, conclut avec le roi Peter de Grand-Bassam et deux autres chefs, Quachi et Wouatcha, le premier traité qui met Grand-Bassam sous protectorat français. Le traité, rédigé en français et en anglais, fut signé à bord du brick « L'Alouette ». Il concédait aux Français « la souveraineté pleine et entière du pays et de la rivière de Grand-Bassam » ainsi que le droit d'y construire des édifices et fortifications sur un terrain de 2000 m<sup>2</sup> de leur choix. En échange, les français

accordent une protection au roi et à son peuple, font cadeau au roi Peter, de dix sept pièces d'étoffes, de cinq barils de poudre, de fusils, etc., ainsi qu'un versement annuel de 4 000 francs or (somme régulièrement payée jusqu'en 1915).

L'ambition d'occupation durable du site par la France se concrétise avec la création en 1843 du Fort Nemours, un établissement à vocation militaire et commerciale. Un second traité est signé le 27 septembre de la même année dans l'enceinte du Fort qui abrite, outre le camp militaire ou le casernement, des factoreries (comptoirs de commerce) et un hôpital. Un troisième traité sera signé le 7 mars 1844 qui réaffirme le projet français d'implantation coloniale. Les chefs de Grand-Bassam, en échange de cadeaux qu'ils devront recevoir semestriellement, s'engagent à repousser toute ingérence étrangère et à protéger les missionnaires français.

La signature des traités et la construction du Fort Nemours consacrent la présence politique des Français. Mais les marchandises proposées par la France, qui n'était qu'au début de sa révolution industrielle n'avait pas la faveur des Africains qui leur préféraient celles d'autres prévenance: tissus de Manchester, couteaux et outils de Sheffield ou de Birmingham, poudre et fusils à silex anglais, allemands ou danois et alcools hollandais, allemands ou américains, à un prix meilleur et beaucoup plus appréciés.

C'est à partir de Grand-Bassam que se généralisera la politique des traités dans le courant des années 1880. C'est à cette époque également que s'installèrent les premières factoreries autour du Fort Nemours.

En 1849, un front uni des populations locales, notamment abouré et tchama, consécutif aux entraves à la liberté de commerce, attaque le Fort Nemours. La révolte vaincue, la présence française sera consolidée avec l'érection d'un nouveau fort à Dabou.

En 1870, à la suite de la défaite de Sedan, la France abandonne le site, Arthur Verdier restant seul pour assurer la défense des intérêts français à titre non officiel. Un mandat officiel lui sera conféré le 04 novembre 1878. Il choisit alors Grand-Bassam comme Chef-lieu de la Résidence française. Durant son mandat de Résident, non seulement Verdier s'oppose au projet d'échange du territoire de Grand-Bassam contre celui de la Gambie, territoire enclavé dans le Sénégal, mais aussi il lance les premières plantations de café et de cacao dans le Sud-Est et fait venir Treich-Laplène qui lui succédera comme Résident.

En 1885, la conférence de Berlin met en place les règles du partage de l'Afrique entre puissances européennes. L'une des règles stipulant que « l'annexion n'est valable que si la puissance souveraine entretient dans les territoires qu'elle prétend occuper une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis, Treich-Laplène s'emploie alors à multiplier les

relations avec les chefs africains de l'intérieur des terres, concluant avec eux des traités de protectorat et de commerce.

De 1887 à 1889, Louis Gustave Binger relie, en passant par le pays Mossi, Kong et le royaume Abron, le Soudan occidental à la côte jusqu'à Grand-Bassam, point d'aboutissement de son parcours. Son périple qui vient compléter l'œuvre de Treich-Laplène, a permis d'esquisser la configuration de ce qui deviendra plus tard l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) et par la même occasion, d'anéantir les velléités britanniques de jonction de la Gold Coast à la Sierra Leone. Quatre ans plus tard, soit le 10 mars 1893, l'établissement français de la Côte d'Or est érigé en Colonie de Côte d'Ivoire avec Louis Gustave Binger comme premier Gouverneur.

### **1.3-3 Grand-Bassam capitale coloniale : de l'essor au déclin**

La création de la Colonie de Côte d'Ivoire et l'érection de Grand-Bassam comme siège de l'administration coloniale vont donner un coup d'accélérateur au développement de la cité qui connaîtra un moment d'essor et une phase de déclin.

#### **1.3.3.1- L'essor**

Aux équipements de la période précédente de Résidence (douanes, télégraphe installé par les Anglais et grâce auquel Grand-Bassam était très tôt reliée aux pays voisins et au reste du monde), se développent les grands travaux de créations d'infrastructures administratives, d'urbanisme et d'équipements : création du service des postes, travaux d'assainissement et d'aménagement (remblai des marécages, lotissement et distribution de plus de 40 lots entre 1891 et 1899), créations d'infrastructures économiques avec le début de la construction du premier wharf en 1897 ; cette période est également celle de l'installation des grandes maisons de commerce comme la Compagnie Française de Afrique de l'Ouest (CFAO), la Société Commerciale de l'Ouest Africain( SCOA) et la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI) considérées comme les « géants du commerce africain ». Il importe également de noter la présence de compagnies anglaises parmi lesquelles Swanzy, Woodin et King. Toutes ces compagnies installent des comptoirs à forte capacité qui centralisent, avant leur exportation, les produits de la colonie (ivoire, or, bois, huile de palme et palmistes, caoutchouc, cola, puis, après la première guerre mondiale, produits agricoles : café, cacao, et coton, etc..) et alimentent les succursales et les agences de l'intérieur en produits manufacturés : textiles, quincaillerie, bijoux, biens d'équipement.

En 1897 voit le jour la Chambre de commerce. A partir de 1910, est introduite l'électricité. En mars 1915, le phare dont la construction avait commencé en 1901, est inauguré et remplace ainsi le feu fixe qui avait été installé au bout du wharf au sommet d'une tour métallique.

Au plan des activités de transformation quelques initiatives sont à noter, en particulier l'ouverture de la briqueterie de Moossou dès 1901 et un peu plus tard, toujours à Mossou, la création des scieries de la SCAF.

Au plan démographique, le dynamisme économique a pour conséquence d'attirer un grand nombre de population de provenances diverses : notamment Sénégalais, Soudanais, Nigériens, Sierra-léonais, Gabonais, Congolais, ressortissants de la colonie britannique de Gold Coast et de la colonie française du Dahomey. A ces populations, s'ajoutaient les communautés venues de toutes les régions de la colonie. Après 1918, la Ville de Grand-Bassam reçoit les Lybano-syriens à la faveur de l'octroi à la France du mandat de la SDN sur la Syrie. La Ville historique renforce ainsi son caractère cosmopolite, de carrefour et de haut lieu de brassage des populations de tous les horizons.

L'essor commercial de la ville s'accompagne du développement des activités éducatives (ouvertures des premières écoles publiques et du foyer féminin à Moossou), culturelles (apparition en 1920 du cinéma sur des camions ambulants) , et sportives (création dans les années 1930 du premier club de football de la colonie, le Sporting Club de Bassam).

### **1.3.3. 2 - Les raisons d'un déclin**

La Ville historique de Grand Bassam a vécu du commerce et est "morte" quand le commerce l'a quitté.

En 1923, la capacité du port avait été renforcée par la mise en service d'un second wharf. On aurait donc pensé à un avenir des plus florissants pour Grand-Bassam, si deux dates, deux événements majeurs, n'étaient venus provoquer, le premier un léger déclin, le second la chute brutale :

- 1931 : construction d'un troisième wharf, mais cette fois-ci à Abidjan Port-Bouët ;
- 1951 : ouverture du nouveau port d'Abidjan en eau profonde après le percement du canal de Vridi.

Principales conséquences de ces nouvelles infrastructures : le centre, le poumon de l'économie de traite se déplace; les maisons de commerce émigrèrent toutes de Grand-Bassam à Abidjan, tête de ligne du chemin de fer Abidjan-Niger, laissant des bâtiments, tous majestueux, témoins de la grandeur passée et dont l'architecture est caractéristique de la période coloniale précédant la deuxième guerre mondiale. L'acte final de ce déclin sera le transfert, en 1954, à Abidjan, du

Palais de Justice qui faisait de Grand-Bassam, jusqu'à cette date, la capitale judiciaire de la colonie.

Ce déclin en réalité avait été annoncé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> par un signe prémonitoire : la perte de la fonction de capitale en 1899 au profit d'Adajamé-Santey (futur Bingerville ) à la suite d'une série d'épidémies de fièvre jaune qui ont décimé la population.

#### **1.3.4 - Grand-Bassam au cœur de la contestation anticoloniale.**

Symbole de l'oppression coloniale, Grand Bassam a été le siège des principaux tribunaux de la colonie : tribunal indigène, tribunal coutumier et la juridiction suprême de la colonie, le Palais de justice ; elle a abrité la plus célèbre de ses prisons.

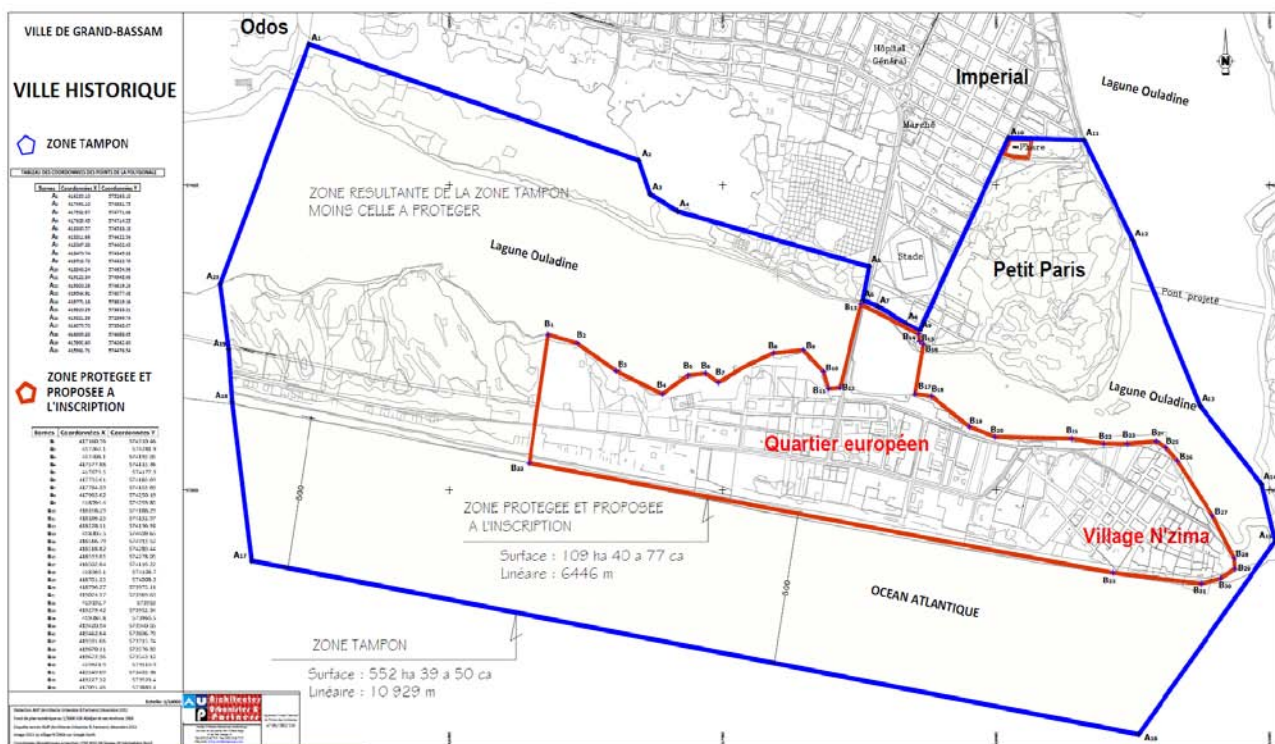
C'est dans cette dernière que furent emprisonnés, en 1949 les combattants de la lutte anticoloniale, militants du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) qui avaient été jugés et condamnés à la suite des incidents de Février 1949 à Treichville.

C'est pour exiger la libération de ces derniers, que fut organisée sous la conduite de Marie Koré, Anne-Marie Raggi, le 24 décembre 1949, la « célèbre » marche des femmes sur Grand-Bassam. Elles furent accueillies par les canons à eau de l'administration coloniale sur le pont de la lagune Ouladine. La libération des prisonniers, le 1er janvier 1950, à l'issue de cette manifestation, vaudra au pont d'être baptisé "Pont de la Victoire" pour immortaliser cette marche héroïque des femmes qui marque un pas décisif vers l'indépendance politique de la Côte d'Ivoire.

## **2- Description du site**

Le site de la ville historique de Grand-Bassam fut construit à partir de 1843. Il est formé d'un cordon littoral étroit situé entre l'océan atlantique et la lagune. La ville même comprend plusieurs centaines d'édifices dont plus de 60 constructions remarquables répertoriées, datant pour la plupart de la fin du dix-neuvième siècle et du premier quart du vingtième siècle. Ces édifices, de type colonial, donnent à la ville un aspect de vieille ville d'architecture européenne transplantée dans un paysage africain. Ce contraste culturel lui donne un charme exceptionnel. Il communique avec le continent par le Pont de la Victoire. Les éléments structurants du paysage sont : les lagunes Ebrié, Ouladine, Potou, le fleuve Comoé, le cordon littoral boisé, et la plage le long de l'Océan Atlantique. Le rivage de l'océan est constitué d'une plage de sable d'une largeur de 30 à 50m, bordée de cocotiers, de tamaris et de filaos assurant une protection des bâtiments contre l'érosion marine. La qualité du site, mariant terre et plan d'eau, réside dans son écrin végétal qui estompe sensiblement l'aspect purement minéral du tissu urbain. Le site de la Ville historique est traditionnellement divisé en quatre zones définies par leurs caractéristiques fonctionnelles, urbaines et architecturales qui sont : Zone 1 : la zone résidentielle ; Zone 2 : la zone administrative ; Zone 3 : la zone commerciale et la Zone 4 : Le village N'zima.

## 2-1-Délimitation et caractéristiques des zones de sauvegarde



Plan n° 1 : limites du bien proposé pour inscription

Source : cabinet d'Architecte AUP

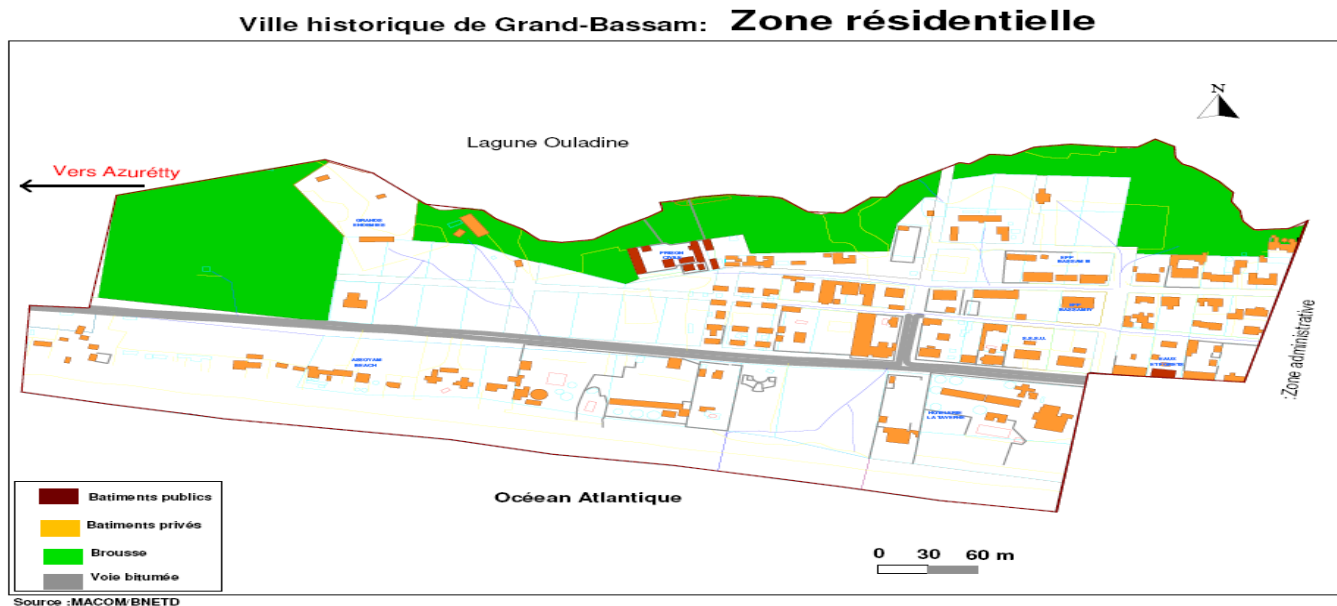
### 2.1.1 Les zones strictement protégées

- **Le quartier européen**

Le bien qui est proposé au classement est le quartier européen structuré en trois zones fonctionnelles : la zone commerciale, la zone administrative et la zone résidentielle. En effet, le décret de 1991 à classer 21 bâtiments d'intérêt tous situés dans la dite zone. Elle a une surface de 85h 63a 99 ca.

## La zone résidentielle

Cette zone à vocation résidentielle occupe la partie ouest de la ville historique et abrite aussi des constructions hôtelières de types architecturaux variés. Le plan de 1909 montre que cette partie n'était pas encore lotie au tout début du vingtième siècle. Elle a donc été construite dans la continuité de la zone administrative précédemment décrite en vue d'accueillir les nouveaux habitants européens. Elle est limitée par la rue du lieutenant Welfe à l'Est et se termine par le cimetière à l'Ouest. La zone est caractérisée principalement par des habitations de type colonial et de nombreux restaurants situés sur la partie balnéaire de la zone.



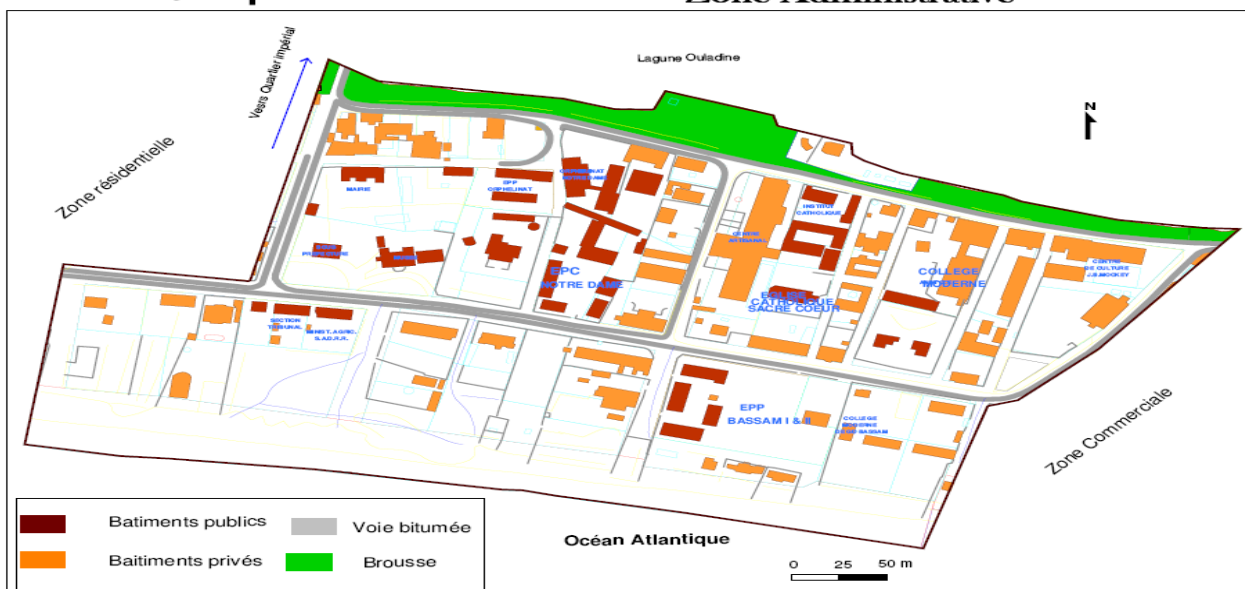
Plan n°2 : Zone résidentielle

Source : archives BNETD

## La zone administrative

La zone administrative est la partie centrale de la Ville historique. Elle abrite la plupart des services administratifs et trois entités religieuses. (Evêché, Presbytère et Eglise). Elle commence par le boulevard Angoulvant à l'Ouest et se termine par la rue Général Mangin à l'Est. Elle a une superficie de 22 ha 9a 39 ca. Elle comprend deux (02) monuments que sont la stèle érigée en hommage à Treich-Laplène (dressée à l'angle de l'orphelinat sur le boulevard Louis Alphonse Bonhure) et le monument commémorant le centenaire du débarquement des premiers missionnaires catholiques. Elle comporte 16 bâtiments inscrits sur la liste du patrimoine national.

## Ville historique de Grand-Bassam: Zone Administrative



Source:MACOM/BNETD

Plan n°3 : Zone administrative

Source : archives BNETD

**Voirie :** L'axe principal du quartier est le boulevard Treich-Laplène d'orientation Est / Ouest le long duquel on trouve les édifices publics les plus importants (palais du gouverneur, palais de justice, postes, etc.). Le deuxième axe principal est le boulevard Louis Alphonse Bonhoure d'orientation Est-Ouest le long duquel on retrouve l'alignement de manguiers centenaires. Le boulevard Angoulvant situé dans le prolongement du pont de la Victoire, est perpendiculaire aux boulevards Treich-Laplène et Bonhoure. La voirie secondaire de desserte est perpendiculaire au boulevard Treich-Laplène et distribue des îlots de part et d'autre de celui-ci. Elle est revêtue de terre stabilisée, ce qui donne une couleur ocre très caractéristique aux rues de cette zone.

**Occupation du sol :** l'emprise des constructions est faible, 30% de la surface totale au plus, laissant la plus grande partie des terrains à des jardins plantés.

**Végétation.** Elle est abondante et participe activement à la mise en valeur et au confort de l'habitat européen conformément aux théories hygiénistes issues de la révolution industrielle du XIXe siècle (influence du mouvement de la Cité jardin). Elle est de deux types : il y a d'abord des alignements d'arbres (cocotiers, palmiers, acacias, amandiers de Cayenne, filaos et manguiers,...) qui donnent aux boulevards et rues plantés un aspect noble et monumental. Ensuite, il y a les arbres plantés à l'intérieur des parcelles. Enfin, il y a les trottoirs engazonnés dans lesquels sont plantés les arbres d'alignement. Certains sont malheureusement délaissés, d'autres sont bien entretenus par les riverains (qui les traitent comme des jardins-avant). La rue du lieutenant Welfe est certainement, du point de



vue du paysage urbain, la plus belle rue de Grand-Bassam. La végétation donne au paysage urbain l'aspect d'un parc aménagé. Néanmoins sur plusieurs parcelles, une tendance à la minéralisation est malheureusement perceptible.

**Bâti** : La zone administrative comporte le plus de bâtiments classés au titre du patrimoine national. Ce sont : la Mairie, le Palais du Gouverneur, le Palais de Justice, la Compagnie des Chargeurs Réunis, l'ancienne Direction des Postes et Douanes (actuelle Maison du Patrimoine Culturel), l'ancienne Préfecture, l'ancienne Maison du Trésor, la C.F.A.O, l'ancien Marché et la C.F.C.I. Certains bâtiments relèvent de la technique du préfabriqué introduite à Grand-Bassam à partir de 1893, ce sont : l'Hôtel des postes et douanes, le Palais du Gouverneur, l'évêché actuel etc. Ils furent adaptés et remaniés. Certains changèrent d'affectation (le Palais du Gouverneur, actuel Musée National du Costume, l'Hôtel des postes et douanes devenu Maison du Patrimoine Culturel).

**Implantation** : A l'exception du Palais du Gouverneur et de la préfecture, qui sont au centre de leur parcelle, les bâtiments sont pour la plupart alignés sur la rue, mais en retrait de deux mètres par rapport à la clôture. Du fait de cette position du bâtiment côté rue, la parcelle comprend un grand jardin arrière.

**Clôtures** : les plus anciennes sont de simples barrières matérialisées par une légère ossature en ciment armé, laissant voir la végétation à laquelle elles servent aussi de support. Ces clôtures jouent un rôle important dans le caractère de parc aménagé de cette zone et dans la définition du caractère paysager de la rue. Leurs motifs ornementaux sont rationnels et géométriques.

Cette zone elle a 16 bâtiments classés sur la liste du patrimoine national et comporte plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial qui se déclinent en bâtiments exceptionnels et remarquables :

- Bâtiments exceptionnels : le Palais de justice, le Palais du gouverneur, la Maison du Patrimoine Culturel (ancienne poste et douane), l'Evêché
- Bâtiments remarquables : la Limonaderie (actuelle maison Morisson), la Préfecture (ancienne sous-préfecture), la Maison des artistes (ancien bâtiment des Chargeurs réunis), l'Eglise catholique le Presbytère et l'ancien siège de la C.F.A.O.

## Le phare colonial



Photographie n 2° : le phare

Source : archives Maison du patrimoine culturel

Implanté dans le quartier impérial pour des raisons de dénivellations, soit 50 mètres d'altitude par rapport au niveau de la mer, ce phare est le deuxième de la ville de Grand-Bassam. Il a servi aux trafics portuaires jusqu'à 1952, date à laquelle il fut définitivement abandonné. Bien qu'isolé à l'ensemble historique, il est pris en compte dans le classement compte tenu du grand rôle qu'il ait joué dans le développement économique de la ville et de la Côte d'Ivoire coloniale.

## La zone commerciale

La zone commerciale est limitée à l'Ouest par la rue du Général Mangin et la rue passant juste derrière la maison Ganamet à l'Est. Elle fait la jonction avec la ville européenne. Il constitue une zone de séparation entre les populations africaines du cordon littoral et la partie exclusivement européenne de la ville ; en clair, une zone de protection de cette dernière. Sa population comprend trois composantes : les grands traitants n'zima, les africains de la sous région (les pays de langue anglaise que sont la Sierra-Léone, la Gold Coast, le Libéria), et les colonies françaises : le Sénégal, la Guinée, le Soudan) et les populations d'origine extra-africaine les Syriens puis les Libano-Syriens<sup>1</sup>.

Certains de ces riches traitants, à l'instar des N'zima, portaient des noms d'origine européenne principalement anglaise qui étaient ceux de leurs correspondants ou partenaires commerciaux (Blackson, Bright, Clinton, etc.). Ces noms leur facilitaient l'accès aux crédits auprès de la banque anglaise (B.A). Des africains en provenance des territoires de langue anglaise notamment de l'ancienne Gold Coast, du Liberia et de la Sierra-Léone portaient également des noms d'origine britannique. Une des rues porte le nom de Sierra-Léone marquant ainsi, de façon indélébile la présence des ressortissants de ce pays dans la zone commerciale à cette époque.

---

<sup>1</sup> Faisant partie de l'empire Ottoman, la Syrie est devenue, au terme de la première guerre mondiale et des traités de paix et dans le cadre de la Société des Nations (SDN) un mandat dont l'administration a été confié à la France. Cela explique la présence des Syriens dans les colonies françaises. Le démembrement de ce pays au terme de la seconde guerre mondiale avec la création de deux Etats indépendants distincts introduit le terme libano-Syrien qui laissera la place à celui de libanais après 1960.

**Le Bâti** : Certains bâtiments d'intérêt sont dans cette zone, Cette zone a une superficie de 22 ha 58 a 09 ca et comporte 110 lots mis en valeur dont deux complexes hôteliers en bordure de mer et 06 restaurants en bordure de la lagune Ouladine. On y dénombre 218 bâtiments principaux et 38 annexes.

Cette zone renferme de grandes maisons de 3 niveaux (R+2) pour la plupart, aux façades rigoureusement tramées, au nombre desquels trois édifices sont classés sur la Liste du patrimoine national : l'immeuble de la Banque Commerciale Africaine (BCA) l'ancien Hôtel de France et le centre culturel français (actuel centre céramique). Ces édifices, parallélépipédiques de deux à quatre pentes, sont entourés de galeries en rez-de-chaussée comme à l'étage. Les bâtiments les plus importants comportent deux rangées d'arcades superposées en façade (maison Varlet). On remarque souvent la présence d'escaliers extérieurs desservant directement l'étage de la rue et permettant de l'utiliser indépendamment. Les terrasses et les auvents sont fréquents. Les murs sont faits en maçonnerie de briques, les charpentes en bois ou en métal, les couvertures en tuiles, tôles métalliques, ou en plaques de fibrociment (pour les plus récentes). Les édifices sont construits en bordure de rue (alignés sur la rue) et sont souvent contigus. Le tracé du parcellaire en damier comme celui des zones occupées par les colons, est généralement orthogonal, avec une emprise des constructions pouvant aller jusqu'à 90% de la surface totale. Les parcelles sont pour la plupart de taille modeste.

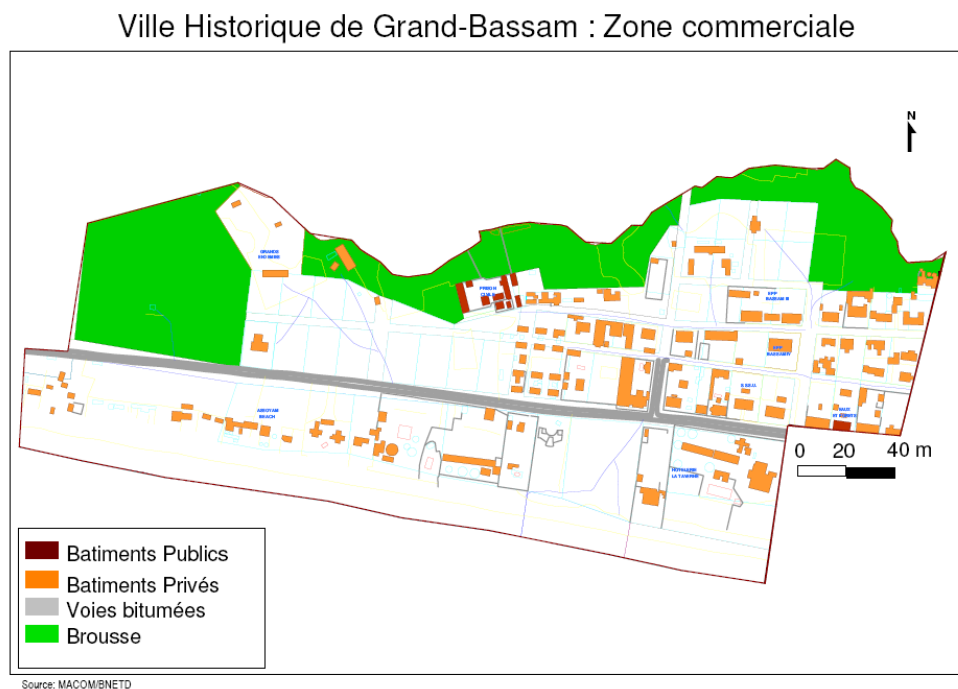
**La voirie** : le tracé viaire est relativement complexe et est défini par deux trames orthogonales de part et d'autre d'une partie centrale autour de l'actuelle place du commerce. En effet l'activité commerçante avait pour centre une zone délimitée par la place du commerce, de forme courbe ouverte sur la lagune, et la partie nord-ouest au-dessus de la rue du commandant Pineau. C'est dans ce périmètre qu'étaient localisées les principales maisons commerciales : les maisons Borro, Adouko Blackson, Jamil, Edouard Aka, l'ex-maison Africaine-Française, l'ex-hôtel de France, etc. L'ancien emplacement du fort Nemours aujourd'hui complètement disparu au sud de la rue du Commandant Bouvet explique les orientations différentes des deux trames viaires. Dans cette partie centrale se concentraient le long de la rue du commandant Bouët, les équipements de loisirs tels l'ancien cinéma Appolo et, en face, le bar Celtic.

A l'ouest de ce périmètre central, les rues sont tracées selon une trame orthogonale perpendiculaire à la lagune. Les rues Général Mangin, Pobequin et Fleuriot de Langle, sont orientées Nord-Sud alors que l'axe principal, l'avenue Treich-Laplène d'orientation Est-Ouest, leur est perpendiculaire avec dans sa continuité vers le Nord-Est, la rue Bouet. C'est dans ce tracé orthogonal que se localisaient un grand nombre d'établissements et d'équipements commerciaux : la Société Commerciale de l'Ouest Africain(SCOA), la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), les ex-marchés, la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), le Cercle de l'Union Européenne, l'ancienne Banque Anglaise etc.

A l'Est de la place du commerce se développe la partie orientale de la zone commerciale dont le tracé viaire orthogonal n'est pas orienté comme le précédent. En effet la trame, qui est orthogonale et forme des îlots rectangulaires, est orientée Nord-Ouest / Sud-Est, ainsi guidée par l'orientation spécifique de l'ancien fort Nemours. C'est la partie la plus grande en surface de la zone commerciale, mais c'est aussi une partie qui contient moins d'édifices commerciaux que dans les deux parties précédentes. Néanmoins on y trouve les maisons Ganamet, Varlet, Nouama, Edouard Aka, Marcel Aka et Verdier, ainsi que l'Atlantic Hôtel. Celui-ci se localise sur la frange orientale de la zone commerciale, proche du village africain.

Le parcellaire : Le tracé du parcellaire est généralement orthogonal, avec une emprise des constructions pouvant aller jusqu'à 90% de la surface totale. Les parcelles sont pour la plupart de taille modeste.

**La végétation** : Il n'y a pas d'alignements d'arbres le long des rues. Mais certaines maisons ont des jardins à l'intérieur de l'îlot que l'on peut apercevoir de la rue. Dans l'ensemble, la végétation ne fut pas jugée utile à l'accompagnement de l'activité d'origine. L'aspect de parc aménagé qui caractérise la zone résidentielle et la zone administrative n'est pas présent dans la zone commerciale. Le paysage urbain de la zone commerciale est essentiellement minéral.



Plan n°4: zone commerciale

Source : archives BNETD

- **Le Village africain**



Photographie n°3 : Vue du village N'zima

Source : archives 43<sup>ème</sup> BIMA

C'est la zone d'habitation traditionnelle d'un peuple autochtone, les N'zima. Elle s'étend de la zone commerciale précisément de la rue passant juste derrière l'ex maison de commerce Ganamet à l'Ouest, jusqu'à l'embouchure de la Comoé dont elle est séparée par une étendue de sable, du côté Est. Son caractère d'habitat provient, outre de son activité, zone d'habitation populaire et petit artisanat ; de la densité de son bâti à la modénature simple implantée directement en bordure des rues ; où se déroule une grande part de la vie sociale des familles.

Situé plus à l'Est du côté de l'embouchure, il se caractérise par la densité de son bâti modeste affecté aux habitations. Ce quartier abrite une place publique « la place de Abyssa ».

La pêche, activité principale de ce quartier est surtout exercée par les Fantis, peuple originaire du Ghana voisin.

Cette zone dont la morphologie urbaine et la typologie architecturale différente de celles de la quartier européen pour assurer une cohérence et une logique aux caractéristiques du bien. En dépit sa structure urbaine particulière et typique au village africain, le quartier participe à la rythmique du milieu au travers son riche patrimoine culturel et le brassage exceptionnel des peuples qui y vivent depuis lors.

### 2-1.2 la zone tampon

Cette zone tampon intègre également tous les plans d'eau qui confère un cordon sécuritaire naturel au site et un charme exceptionnel avec la confluence des écosystèmes lagunaires, fluvial et marins jusqu'à une jetée de 500 mètre du quartier France.

Le site est auréolé d'importants plans d'eau qui lui assurent d'office un cordon de sécurité et lui confèrent un charme exceptionnel inédit. Les différents plans d'eau qui confluent sur le site sont les suivants :

Le fleuve Comoé, Les plans d'eau lagunaires Potou, Ouladine, Ebrié, et L'océan atlantique,



Photographie n 4° Vue aérienne du plan d'eau

Source : archives 43<sup>ème</sup> BIMA

### 2-2 Usages et intérêt du site

Ayant joué un rôle administratif et économique majeur à l'époque coloniale, la ville historique a vu la plupart de ses fonctions disparaître avec la fin de la colonisation. Néanmoins certaines subsistent encore même si elles respectent plus ou moins les structurations de l'époque et leur influence est à l'échelle de la circonscription. Il s'agit de :

- **Les activités Politico-administratives.**

Le quartier administratif de la vieille ville continue toujours d'abriter la plupart des services administratifs de la commune. Il s'agit de la mairie, des services généraux déconcentrés (la préfecture et de la préfecture), de justice et d'autres services techniques.

Par ailleurs d'autres fonctions ont fait leur apparition au cours de la période et fait aujourd'hui du quartier France, une ville à fort vocation, artisanale, culturelle et touristique.

- **Les activités touristiques**

La ville historique, vue son aspect colonial avec des édifices architecturaux impressionnants, son tissu urbain exceptionnel, sa plage balnéaire de plus de 02 Km est devenue l'un des sites touristique très prisé en Côte d'Ivoire.

En effet, chaque week-end, la plupart des populations des agglomérations urbaines environnantes choisissent le site pour leur sortie détente, pour leur retraite spirituelle ou pour tout autre but. L'exploitation des fichiers d'autorisation délivrée par la municipalité au cours de ces cinq dernières années montre bien que plus de 94 % de la population qui fréquente le site, provient du district d'Abidjan, 43% sont les associations ou colonies de jeune dont l'âge varie entre 15 à 35 ans.

Pour ce qui est des retraites spirituelles, 21 % d'association religieuses vont se recueillir chaque année sur le site. Il faut noter toute fois que les populations locales ou autres individus visitent également le site mais leur action est difficilement quantifiable parce qu'ils n'ont pas besoins d'autorisation pour y avoir accès. Il faut souligner que de nombreux touristiques européens fréquentent également le site en période estivale.

Au regard de l'intensité des activités touristiques, de nombreux établissements touristiques notamment les hôtels, les restaurants de tout de genre se sont développés sur le site dont les prestigieux sont l'Etoile du sud, Terreso, la taverne Bassamoise, Assoyam beach etc. Ces établissements disposent plus de 70 % des 358 chambres que compte l'ensemble des établissements de la commune et enregistrent une nuitée moyennes de 1895 en période faste.

Au niveau des restaurants, le site regorge la plupart des restaurants de la commune avec des standings et des couverts variés prenant en compte les origines des clients dont les principaux sont les ivoiriens (90, 07%), les africains (78,92%), les européens

- **Les activités artisanales**

L'artisanat d'art est en pleine floraison dans la commune de façon générale et dans la ville historique en particulier avec le développement des activités touristiques. Ces activités exercées pour la plupart par des particuliers tant nationaux et étrangers, sont dominées par la sculpture, et la céramique. Pour coordonner cela des groupes d'intérêts professionnels sont mis en place ainsi que des centres artisanaux et céramique situés dans la ville historique.

- **Les activités pédagogiques et éducatives**

Depuis l'année 2000, la commune de Bassam et en particulier la ville historique est devenue un centre important de séminaire, de colloque ou symposium du pays. En effet, ces activités pédagogiques périodiques qu'initient le plus souvent par les autorités ivoiriennes et d'autres groupes d'intérêt se passent généralement dans les établissements hôteliers du quartier France tels que l'Hôtel-Sud, Tereso qui offre une très bonne commodité à cet effet.

La ville historique dispose également de deux collèges d'enseignement général, de deux écoles primaires dont l'une publique et l'autre confessionnelle.

- **Les activités religieuses**

Lieu d'introduction de l'église chrétienne, avec les prêtres catholiques de la mission africaine en 1895, la ville historique renferme la première catholique de notre pays et le siège du diocèse de Grand-Bassam. Elle abrite également l'une des plus vieilles mosquées de la zone littorale ivoirienne.

- **Les activités culturelles**

**Au niveau culturel**, la ville historique est influencée par les pratiques importantes qui lui impriment un caractère de lieu de brassage culturel inédit. En effet, les N'zima mènent périodiquement d'importantes manifestations culturelles dont la plus populaire est la fête de l'Abyssa. L'Abyssa est une danse sacrée dont l'origine remonte à l'exode des Akans et pratiquée par les N'zima. La célébration de cette fête traditionnelle annuelle des N'zima est marquée par des danses et des séances rituelles, des chants satiriques et des critiques sociales destiné à apaiser les conflits et les tensions au sein de la communauté. Ainsi, sous ses apparences carnavalesques, elle constitue une danse de purification, de retrouvailles et de pardon mutuel des sept clans composants ce groupe ethnique. Cependant au delà des célébrations festives, la danse spécifique de l'Abyssa est exécutée en l'honneur des morts. Selon la légende, elle fut transmise par des génies aux membres d'un clan pour être exécutée par l'ensemble du groupe, une fois l'an.



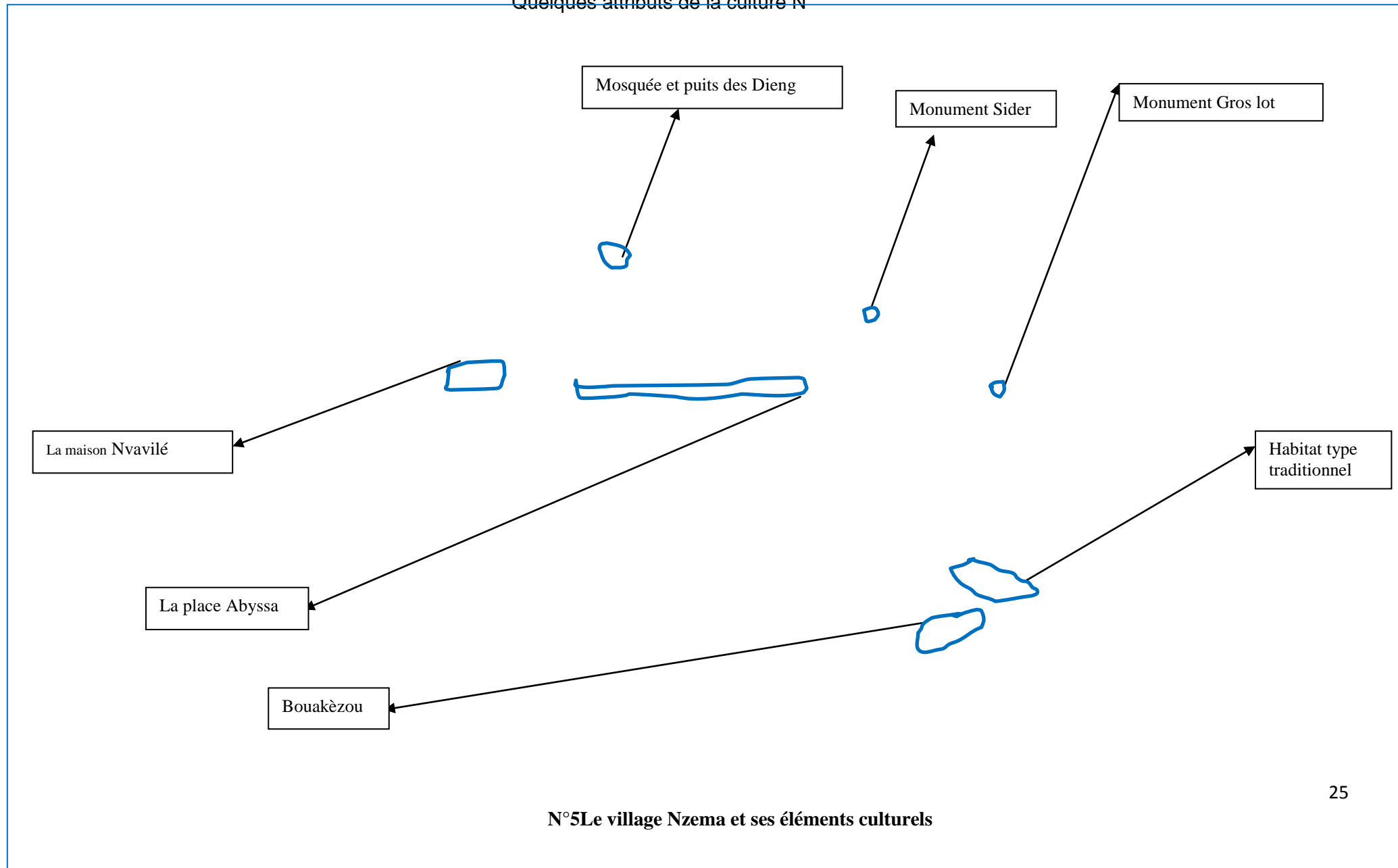
*Photographie n° des premières nourrices  
Source : archives Comité opérationnel*



*Critique social pendant d'Abyssa Lors de l'Abyssa  
Source : archives Comité opérationnel*



Quelques attributs de la culture N'



N°5 Le village Nzema et ses éléments culturels

## **2-3. Etat de conservation et menaces**

### **2.3.1 Etat de conservation du site**

Bâti sur une superficie de 109 ha 40 a 77 a, la Ville historique, après 100 ans d'existence présente les aspects ci-après :

- **Le site**

Sur le plan physique, la morphologie du site n'a pas connu assez de variation. Les plans d'eau territoriale et marine qui lui donne un charme exceptionnel sont bel bien présents.

La plage sableuse, longue de plus de 02 km fait l'objet d'entretien également peu entretenue. Le site subit comme toutes les côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'effet d'une érosion côtière contre laquelle le gouvernement ivoirien entreprend des actions pour en railler ses effets néfastes.

- **Le foncier**

Le parcellaire de la Ville historique est en damier. Il comprend près 37 ilots pour 350 lots identifiés avec des surfaces variables de 1500 m<sup>2</sup> à 4000 m<sup>2</sup> pour certains et de 250 m<sup>2</sup> à 1500 m<sup>2</sup> pour d'autres.

Les plus grandes parcelles étaient réservées à l'origine à l'installation des équipements publics et des compagnies européennes. Ces parcelles se rencontrent pour la plupart dans la zone administrative où l'occupation des bâtis est moins dense.

Les petites parcelles, quant à elles, se rencontrent en zones commerciales et résidentielles. Elles étaient destinées à l'époque aux petits commerçants européens, syriens et africains. L'état cadastral actuel permet de dénombrer 230 titres fonciers dont 50 appartiennent à l'état ou à la commune et 180 sont du domaine privé.

- **Le bâti**

L'observation sur le terrain a permis d'identifier 170 bâtiments datant pour la plupart du début de XIXe siècle dont plus de 60 ont un intérêt architectural certain. Mais suite aux agressions des intempéries diverses et aux altérations subies, bon nombre de bâtiments sont plus ou moins en bon état.

Ainsi en fonction de leur état actuel, on distingue trois catégories de bâtiments :

## **Les bâtiments en bon état**

Les bâtiments en bon état sont pour la plupart ceux qui ont subi une restauration minimale afin d'abriter des services, soit 24% du patrimoine. Ces bâtiments sont en général des services publics, quelques édifices religieux, de commerce et des résidences des particuliers.

Le service public situé pour la plupart en zone administratives sont la mairie, de la préfecture, de la sous-préfecture, la maison du patrimoine et le musée de costume, de l'orphelinat, le centre artisanat, le centre céramique, etc.



Photographie n°6 : Le Palais du Gouverneur



Photographie n°7 : Les édifices religieux

Source : archives Comité opérationnel

## **Les bâtiments en mauvais état de conservation**

La plupart de ces bâtiments sont non fonctionnels et appartiennent à des particuliers et représentent 15,5 % de l'ensemble des bâtis. Ils sont en général à l'époque des grands magasins de négoce ou de commerce.



*Le bâtiment de la Société  
Commerciale Ouest Africaine*  
Photo: EAMAU 2003.



*La Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO)*  
Photo: EAMAU 2003.

Photographie n °8 : Vue des bâtiments en mauvais état

Source : archives Comité opérationnel

## Les bâtiments en très mauvais état

Ces bâtiments se rencontrent dans toutes les zones et représentent près de 12% des bâtisses coloniales. Leur état de dégradation avancé est dû aux facteurs atmosphériques mais et surtout à l'abandon par leur propriétaire. Il concerne tant les bâtiments publics que les bâtiments privés.

Comme bâtiment en état critique, le palais de justice, la maison Ganamet..Etc.



Photographie n°9 : Vue des bâtiments en mauvais état

Source : archives Comité opérationnel

## Les bâtiments coloniaux modifiés ou nouvellement construits

Outre ces ensembles architecturaux, il est constaté quelques actions de modifications d'anciens bâtiments coloniaux qui représentent 1% l'ensemble des bâtis du site. Ces bâtiments appartiennent le plus souvent aux particuliers.

La Ville historique, vue son riche passé historique et sa vocation touristique actuelle, fait l'objet de convoitise si bien que de constructions nouvelles qui ne respectent pas les servitudes du lieu font leur apparition. Ce sont quelques équipements hôteliers sur la berge lagunaires et marine ainsi que des maisons privées.

## Les monuments

La Ville historique regorge également quelques monuments commémoratif et funéraire dont les plus significatifs sont :

- le monument Treich-Laplène, érigé en mémoire de Marcel Treich-Laplène mort à l'âge de 30 ans de la fièvre jaune, un répétiteur du Lycée de la Rochelle qui succéda à Verdier en 1886 comme Résident de France. Il est l'initiateur des nombreux traités de protectorat et de commerce conclus avec les chefs africains qui permirent de donner cette belle colonie de Côte d'Ivoire à la France.
- "Le monument aux morts", érigé en hommage aux français mort en Côte d'Ivoire de la fièvre jaune.

- **La voirie, assainissement et réseaux divers**

La ville historique dispose d'un réseau de voirie de 12 km, dont seulement le tiers est revêtu. Il s'agit des voies qui longent la mer et la lagune (pénétrante dans le village), de quatre transversales dont la plus importante est située à droit du pont de la victoire (principal accès au quartier).

La voirie s'organise autour des trois axes principaux, que sont : le boulevard Angoulvant, le boulevard Treich-Laplène et le boulevard Louis Alphonse Bonhoure. Les chaussées de ces voies principales sont bordées d'arbres anciens, mais l'aménagement des bas côtés reste très sommaire (sans trottoir) pour la plupart. Malgré l'absence de caniveau, le drainage des eaux de pluie est assuré par infiltration en raison de la nature sableuse du sol, hormis le boulevard Angoulvant qui connaît un problème de drainage perceptible en temps de pluie.

Dans l'ensemble, la ville est dans un bon état de salubrité avec des rues bien entretenues. Un soin particulier est apporté à l'entretien et au maintien du couvert végétal qui est abondant dans la zone résidentielle et administrative.

Des espaces piétons et de détente sont aménagés sur le site. Il s'agit de la rue piétonne le long du boulevard Bonhoure et de l'espace de détente situé en face de la Bibliothèque Centrale de Prêt.

La rue du lieutenant Welfe avec sa chaussée bitumée, ses passages pavés piétonniers et ses trottoirs engazonnés et plantés est la plus belle rue de la ville. Elle pourrait servir de modèle pour l'aménagement et l'entretien des autres voies et espaces publics du quartier France.



*Perspective de la Rue Treich Laplène*

Photographie n° 10 vue du boulevard Treich-Laplène

Source : archives équipe opérationnelle

Les chaussées principales sont partiellement bordées d'arbres anciens surtout celles des zones résidentielle et administrative avec un aménagement sommaire. des bas coté  
Contrairement aux zones résidentielle et administrative, les rues de la zone commerciale ne sont pas plantées.



Photographie n° *Perspective d'une rue de la zone commerciale*

Source : archives équipe opérationnelle

Au niveau du littoral, la cocoteraie qui servait d'écran aux embruns marins est relativement réduite à cause de pression foncière et de l'avancée de la mer. L'assainissement est assuré uniquement de façon individuelle. L'alimentation en eau potable se fait par une canalisation de 150 mm de diamètre, à partir de laquelle se ramifient des canalisations de diamètre 80. Deux lignes moyennes tensions de 15 KW rejoignent deux transformateurs, d'où partent les lignes basses. Les différents boulevards et avenues rues bénéficient d'un système d'éclairage public qui permet de circuler et de s'orienter en toute sécurité pendant la nuit.

#### **2-4- Déclaration d'intégrité**

La ville historique a conservé, globalement, sa configuration générale : Le village africain à l'Est et le quartier européen à l'Ouest du cordon littoral définissent encore à ce jour les limites de la ville.

Le paysage lui-même et sa relation à la géographie naturelle de la lagune et de la côte maritime sont restés les mêmes puisque le site urbain n'a subi aucune densification importante de son bâti.

Sur le plan paysager la Ville historique a maintenu son intégrité du fait du maintien de la plupart de l'alignement d'arbres et de la végétation dans les parties privatives des parcelles. L'espace public caractérisé par ses alignements de cocotiers et ses trottoirs engazonnés,

malgré un entretien défectueux pour certains d'entre eux, reste le trait dominant de la Ville historique.

La Ville jouit d'une bonne intégrité car les différents attributs qui fondent la signification culturelle du site sont toujours présents à l'intérieur de la zone proposée à inscription (cf. plan de délimitation du site). Malgré la perte de son statut de pôle économique la ville a su garder dans ses limites l'ensemble des témoins matériels de son activité économique et portuaire.

Il s'agit des édifices des grandes compagnies commerciales (CFAO, CFCI, SCOA, SWANZI, WOODIN...), des équipements portuaires (vestiges du Wharf, du débarcadère, des voies Decauville..) des compagnies de transport maritime (les Chargeurs Réunis, la Elder Dempster, la Compagnie du Wharf...), des établissements financiers (Banque de l'Afrique Occidentale, Banque Of Nigeria, la BCA...).

La Ville présente également une taille suffisante pour laisser apparaître de façon significative un type d'aménagement urbain répondant aux préoccupations hygiénistes en vigueur à l'époque coloniale (type "maison à véranda", aménagement paysager et tracé orthogonal des rues délimitant de grandes parcelles, fonctionnalité des zones), et un autre type d'aménagement d'origine traditionnelle (village N'zima non loti avec ses ruelles étroites et un fort coefficient d'occupation du sol)

La Ville historique ne subit pas de pression majeure pouvant nuire à son intégrité, néanmoins il est nécessaire de signaler les menaces que peuvent constituer la spéculation foncière consécutive au développement touristique et culturelle.

La pression démographique sur la Ville historique occasionnée par la proximité de la capitale économique Abidjan peu influé négativement l'intégrité du site.

L'érosion côtière, les ras de marées constituent également des menaces susceptibles de nuire à l'intégrité du site. Aussi, l'Etat a-t-il pris des dispositions pour trouver des solutions à ces phénomènes naturels en mettant septembre 2011 un comité interministériel.

C'est pourquoi l'Etat a pris des dispositions juridiques et opérationnelles pour protéger le site.

## **2-5- Déclaration d'authenticité**

La Ville historique de Grand-Bassam dans sa forme contemporaine est le résultat d'une intense activité économique et commerciale qui s'étendit de la deuxième moitié du XIX à la première du XXe siècle.

L'essentiel du bâti et de l'aménagement de l'espace s'est mis en place entre 1890 et 1930 dans le cadre de l'économie de traite imposé par le système colonial. Malgré la perte de sa vocation commerciale et politique consécutive à l'ouverture du canal de Vridi en 1950, la

Ville de Grand-Bassam n'a pas connu de changement majeur sur le plan de sa conception et de sa forme, des matériaux de constructions, de l'usage et de la fonction, de la situation d'un cadre de la langue et des valeurs culturelles.

### **Sur le plan de la forme et de la conception**

La ville historique a conservé l'essentiel de son caractère architectural colonial, de même que la trame urbaine orthogonale d'origine qui a présidé au tracé des rues depuis l'époque coloniale. En ce qui concerne les bâtiments à part quelques dégradations localisées dans la zone commerciale, l'ensemble du bâti garde sa physionomie originelle.

Les longs alignements d'arbres le long des rues et leur implantation à l'intérieur des parcelles datent aussi de l'époque coloniale et témoignent d'un traitement du paysager pour répondre aux contraintes climatiques locales. Le paysage caractérisé par une végétation de cocotiers, de manguiers et de filaos existe toujours mais avec une densité relativement réduite par rapport à l'époque coloniale.

La conception du village N'zima n'a pas profondément changé depuis le lotissement de 1908. Cependant des évolutions sont observables au niveau du bâti. Elles concernent aussi bien le type architectural que les matériaux utilisés (dur, semi dur et végétal).

Les ruelles étroites de la partie non lotie du village sont restées en l'état et le coefficient d'occupation du sol de son bâti est très élevé reflétant ainsi le mode de l'occupation spatial de l'habitat traditionnel.

### **Sur le plan de l'usage et de la fonction**

Les fonctionnalités d'origine de la ville historique ont été conservées avec l'existence actuelle de la zone résidentielle, administrative, et du quartier N'Zima. Cependant la zone commerciale, inscrite toujours dans le paysage urbain a perdu sa vocation d'origine en raison du déclin de la ville. Une nouvelle vocation économique fondée sur le tourisme est venue se substituer à la vocation commerciale d'origine. Il faut noter également que la fonction religieuse de la ville demeure.

### **Sur le plan de matériaux de construction**

Les matériaux de construction et le style colonial sont toujours perceptibles dans l'ensemble de la ville. Ainsi l'on peut remarquer la permanence des structures métalliques importées de France en 1893 (Palais du Gouverneur, Hôtel des postes et douane et l'évêché), de même que la maçonnerie utilisée pour l'édification des murs et la tuiles pour les toitures.

Toutefois, il faut noter l'apparition de nouveaux matériaux de construction qui pourraient affecter son authenticité. C'est la raison pour laquelle des dispositions en matière de contrôle des interventions sont actuellement prises.



Le bâti du village N'Zima a également conservé ses matériaux de construction à savoir des matériaux locaux (raphia, palme...), des matériaux composites (sous bassement de maçonnerie surmonté de bois de menuiserie, et de matériaux durables.

### ***Sur le plan de la situation et du cadre***

L'observation des cartes de différentes époques notamment de 1908, 1946, 1949 1997 et de 2012 (cf. annexe), montre que le site est dans son cadre originel sur un lido de terre entre l'océan atlantique et lagune. La ville historique a gardé donc sa configuration générale initiale. La morphologie urbaine d'origine (Quartier européen et village N'zima) est encore lisible de nos jours et les différents monuments qui ont fait la gloire de la Ville historique sont encore intact et ne sont point affecté par l'évolution historique et naturel du site.

### ***Sur le plan de la langue et autres formes de patrimoine matériel et immatériel***

Le contact avec les européens n'a en rien altéré les traditions culturelles des populations trouvées sur place. Ainsi, les pratiques culturelles sont demeurés vivaces : la langue N'zima continue d'être bien parlé sans emprunt, les us et coutumes, les manifestations culturelles, l'organisation sociale et politique sont toujours d'actualité et ont gardé leur caractère originel. Les attributs de cette culture se manifeste dans l'aménagement de l'espace du village : la place Abyssa, la forêt sacrée, les monuments du Gros lot et du Sider, l'itinéraire royal, itinéraire de l'Abyssa...

## **2-6- Facteurs de dégradation du bien**

La ville historique est soumise à diverses menaces tant naturelle qu'anthropique qui à terme peut porter atteinte à son intégrité et à son authenticité:

### ***(ii) Pressions naturelles***

Les conditions atmosphériques et l'érosion constituent les principales menaces naturelles du site.

#### **Facteur atmosphérique**

Bénéficiant d'une façade maritime importante, la ville subit l'influence considérable de l'embrun marin. Celui-ci chargé de chlorure de sodium attaque et oxyde certains matériaux de construction notamment le fer enrobé dont la dégradation entraîne la fissuration considérables des bâtiments.

## **L'érosion**

La ville est aussi soumise à une intense activité d'érosion. Cette érosion est due au transit littoral du sable qui se fait d'Ouest en Est et balaie le sable dans le même sens. L'érosion dégage chaque année une couche importante de terre du site ainsi que le couvert végétal qui à l'origine servait d'écran aux embruns marins et aux pressions diverses. Ainsi donc le phénomène rapproche progressivement la mer du continent et menace les équipements touristiques implantés le long de la plage.

## **Les végétaux aquatiques envahissants**

Les eaux des lagunes et du fleuve sont périodiquement envahies par les macrophytes flottants tels que l'Eichornia crassipes et Salvinia molesta. La fermeture de l'embouchure provoque la prolifération des laitues d'eau sur la lagune en raison du faible taux de salinité de ce cours d'eau.

### **(iii) catastrophes naturelles**

Du fait du réchauffement climatique, le site est exposé à des raz de marée qui inondent l'intérieur des terres sur près de 200m. Le dernier en date remonte à la mi-août avec comme conséquence, une importante inondation et d'importants dégâts matériels sur le site.

## ***La pression anthropique***

Cette pression est due au développement et au laxisme des autorités dans la gestion du site

### **Pression liées au développement**

Compte tenu de l'enjeu qu'il représente, le site est soumis à une pression liée aux activités touristiques et à la spéculation foncière. Des dispositions juridiques et opérationnelles existent cependant pour en limiter les effets.

### **(iv) Contraintes liées à l'environnement**

#### **Pollution et insalubrité**

La pollution des rivages par les populations riveraines est une importante source de contamination du réseau d'eau lagunaire et marin. Cette population se sert des rivages pour y déposer des immondices. Elle est aussi le fait des touristes qui laissent sur la plage leurs emballages non biodégradables. Une campagne de sensibilisation est en cours en vue d'inciter les visiteurs à changer de comportement sur le site.

### **3. Protection juridique**

En effet, la loi de 1987 portant protections du site indique clairement les servitudes minimum à observer dans la gestion du site. Cette loi est complétée par des servitudes et prescriptions appliqués sur le site. Celle-ci permettra d'encadrer la réhabilitation et la construction de nouveaux bâtiments sur le site.

#### **Les actions de conservation du site**

Dans le souci de préserver l'ensemble urbain de la ville historique, quelques actions ont été menées depuis lors. Elles ont consisté à restaurer certains bâtiments d'intérêt notamment l'ex-palais du gouverneur en 1977 actuel musée des costumes, l'ancien centre culturel français en 1985, l'ancien Hôtel des poste (Maison du Patrimoine) en 1993, le premier hôpital (Direction régionale de la Santé) depuis 2001.

#### **3-1- Les mesures de protection**

Pour la protection du patrimoine culturel et naturel en général et de la ville historique de Grand-Bassam en particulier, la Côte d'Ivoire a ratifié de nombreuses conventions internationales et pris en de nombreux décrets, des lois et arrêtés (Voir Annexe). Le texte catalyseur de cet élan est la loi n°87 806 relative à la protection du patrimoine. Cette loi envisage la possibilité d'inscription, de classement et de sauvegarde d'ensemble bâtis.

##### **3 1 1 Les conventions internationales**

Il s'agit de :

- la convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée, le 09 janvier 1981 ;
- la convention de l'UNESCO de 2006 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. ratifiée, en 2006.

##### **3 1 2 Les textes législatifs**

Il s'agit de :

- la loi N° 62-253 du 31 Juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme ;
- la loi N° 65-248 du 04 Août 1965, relative au permis de construire ;
- la loi N° 87-806 du 28 Juillet 1987 portant protection du Patrimoine culturel ;
- la loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement.

### **3 1 3 Les textes réglementaires**

Il s'agit :

- du décret N° 91-23 du 30 Janvier 1991 portant classement des Monuments historiques de la ville de Grand-Bassam ;
- du décret N° 92-398 du 1er Juillet 1992 portant réglementation du Permis de Construire et abrogeant le décret N° 77-941 du 29 Novembre 1977 ;
- du décret N° 99-319 du 21 Avril 1999 délimitant un périmètre de protection du patrimoine architectural de Grand-Bassam;
- de l'arrêté interministériel N° 039 du 10 Août 2001 portant réglementation de la Conservation, de la Restauration et de la mise en valeur du Patrimoine architectural de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N° 05 MCF-CAB du 20 janvier 2012 modifiant l'arrêté ministériel N° 04 du 17 février 2003 portant création d'un service dénommé la Maison du Patrimoine Culturel de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N°06/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant nomination des membres du Comité Local de Gestion de la Ville Historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N°07/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant adoption du plan de préservation de la Ville Historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N°08/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de Gestion de la Ville Historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N°09/MCF-CAB du 20 janvier 2012 adoptant et complétant les dispositions du décret N° 91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des monuments de la Ville Historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté N°10/MCF-CAB du 20 janvier 2012 modifiant l'arrêté préfectoral N°39/P-GBM portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire sur le site de la Ville Historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté municipal de la Commune de Grand-Bassam N°27/CGB/SG du 15 mars 2007 autorisant les travaux d'études diagnostiques aux fins de l'inscription du quartier France sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

### **3-2- Statut des biens existant sur le site**

La ville historique de Grand-Bassam abrite plusieurs bâtiments et monuments historiques de statut juridique mixte (public et privé) parmi ces biens immobiliers, on en distingue vingt (20) bâtiments qui sont déjà classés sur la liste du patrimoine culturel national par le décret de 1991 précité.

De l'analyse de ce décret, il résulte que l'ensemble du site ne bénéficie pas d'une mesure de classement. Toutefois, en application de l'article 8 alinéa 2 de la loi de 1987, il est à noter que le site de la ville historique de Grand-Bassam est protégé dans son entièreté à travers le décret de 1999 et l'arrêté interministériel susmentionnés.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs conventions internationales qui désormais font partie intégrante de l'ordonnancement juridique national en matière patrimoniale .leur mise en œuvre est assurée par le ministère en charge de la culture.

- **Le domaine public**

Des études cadastrales réalisées sur le site en août 1990 et en décembre 1991 par des services publics techniques et actualisées permettent d'y identifier 230 titres fonciers dont 50 appartiennent à l'Etat de Côte d'Ivoire ou à la Commune. Ces titres sont un héritage de l'administration coloniale française.

- **Le domaine privé**

A la lumière des sources précitées il apparaît que 180 titres fonciers sur les 230 existants sur le site appartiennent à des privés qui sont soit des personnes morales, soit des personnes physiques.

### **3-3 - La Maison du Patrimoine Culturel**

Service déconcentré de l'état, la Maison du Patrimoine Culturel a été créée en juin 2004 par arrêté ministériel. L'une des ses missions est d'assurer la bonne gestion du site. Il s'agit d'inventorier les bâtiments du site, de faire l'inspection périodique, et l'animation du site. Sa dotation budgétaire au titre de l'année 2007 est de 5,1 millions. A la tête d'une commission quadripartite, il apprécie les conditions de délivrance des permis de construire en conformément avec le cahier de charges contenu dans la loi de 1987.

## DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DU SITE

### 1- . Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités (le SWOT)

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
Conservation du type architectural	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'une couverture végétale</li> <li>-Existence d'un plan d'eau</li> <li>- Bonne conservation du tissu urbain et des bâtiments dans l'ensemble</li> <li>- Existence de documents sur le site</li> <li>-Accessibilité du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence de broussaille sur le site</li> <li>-Existence de bâtiments dégradés</li> <li>-Restauration anarchique</li> <li>Inexistence d'un programme de restauration</li> <li>-éclatement du béton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Erosion côtière</li> <li>-Inondation</li> <li>- Fermeture de l'embouchure</li> <li>rouille avancée des bâtiments</li> <li>brise marine</li> <li>vieillessement des structures métalliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Facilité des opérations de conservation et de suivi du site</li> <li>-Diversité des nouvelles affectations</li> <li>-Possibilité de restauration des bâtiments</li> <li>-Visibilité des zones</li> <li>- services techniques de la mairie</li> <li>-prise de conscience des autorités locales</li> </ul>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de textes juridiques de protection du site</li> <li>-classement sur la liste du patrimoine national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion insuffisante</li> <li>Faible appropriation sociale des textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de protection de l'ensemble historique</li> <li>Non respect des prescriptions architecturales</li> <li>-Insuffisance des textes juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>inscription du site</li> <li>décret de classement de l'ensemble en préparation</li> <li>-extension du classement sur la liste du patrimoine national</li> </ul>

Gestion du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de la Maison du Patrimoine</li> <li>- implication de la Mairie</li> <li>-Existence de financements public et privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inexistence du plan et du comité de gestion</li> <li>-inexistence d'un cadre unique de collecte des frais de visites</li> <li>-non implication des communautés locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contrôle des cars par les fds</li> <li>-Pas de cadre formel de gestion des flux touristiques</li> <li>-Pas de poste à péage pour les véhicules privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Engagement de la tutelle, des autorités locales, et traditionnelles</li> <li>-Stabilisation des emplois</li> <li>-Amélioration du niveau de vie des populations</li> </ul>
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'infrastructures touristiques</li> <li>- Existence d'infrastructures et de manifestations culturelles</li> <li>- existence d'espace de détente sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence de supports de promotion</li> <li>-Absence de panneaux informatifs et signalétiques</li> <li>-Inexistence de point focal d'information sur le site</li> <li>-Insuffisance de promotion des infrastructures touristiques</li> <li>-Installation anarchique des infrastructures touristiques</li> <li>- Irrégularité des activités culturelles due à l'insuffisance des moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Source potentiel d'accident</li> <li>-Manque d'intérêt du touriste pour le site</li> <li>-réduction du flux touristique</li> <li>-flux touristiques mal canalisé</li> <li>-ensablement de la bande côtière</li> <li>-intensités des vagues</li> <li>-profondeur de la barre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Flux touristique important</li> <li>-Forte cohésion des acteurs du secteur touristique</li> </ul>

Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un budget de fonctionnement annuel pour l'organe de gestion du site</li> <li>- Inscription des travaux de conservation au programme d'investissements publics (PIP)</li> <li>- Entrée de devise due à la fréquentation touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du budget alloué à l'organe de gestion</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance des financements extérieurs</li> <li>- Retard dans la mise en place du budget étatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation des financements</li> <li>- Diversification des partenariats privés</li> <li>- Intérêts des institutions nationales et internationales</li> </ul>
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'emplois liés au tourisme,</li> <li>- Existence de nombreux petits commerces</li> <li>- Développement des activités artisanales</li> <li>-Présence de nombreux restaurants</li> <li>- Pêche artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse des revenus des petits commerces ;</li> <li>- Précarité des petits commerces,</li> <li>- Précarité des "fumeurs de poissons"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de la clientèle</li> <li>-Baisse du pouvoir des populations locales et des visiteurs,</li> <li>- Fermeture de l'embouchure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réactivation de la zone commerciale</li> <li>-Promotion des centres artisanaux</li> <li>- Création de la zone franche</li> <li>- Ouverture de l'embouchure</li> </ul>
Histoire du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire du site</li> <li>- Pôle économique</li> <li>Première capitale de Côte d'Ivoire</li> <li>- Existence de vestige historique</li> <li>- Evénements historiques liés à la lutte anti coloniale</li> <li>- Intérêt des populations pour</li> </ul>	Divergences d'interprétation	Diversité de l'histoire du peuplement	Cohésion sociale



	l'histoire du site			
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Musée national du costume</li> <li>-Existence de supports éducatifs sur l'histoire coloniale</li> <li>-Maison du patrimoine Culturel</li> <li>-Existence des infrastructures éducatives</li> <li>-L'Abissa et les fêtes des générations</li> <li>-Histoire du patrimoine architectural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'utilisation comme support pédagogique</li> <li>-Manque de guides formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La dénaturation du site</li> <li>-Les nouvelles constructions en rupture d'échelle et d'harmonie avec le patrimoine historique</li> <li>-Signalétique inadaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'établissements secondaires et universitaires</li> <li>Formation</li> </ul>
Assainissement et équipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existences d'un système de drainage performant</li> <li>-Electrification du site</li> <li>-Présence de plusieurs équipements</li> </ul>	Installations anarchiques	Inondation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de l'embouchure</li> <li>Restauration du couvert végétal historique</li> </ul>
Culture et croyances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de pratiques traditionnelles vivantes</li> <li>Maintien de sites cultuels (place Abissa)</li> <li>Cohésion sociale</li> <li>Animation du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exiguïté des sites cultuels</li> <li>insuffisance de promotion des fêtes traditionnelles,</li> <li>Insuffisance de l'implication du MCF,</li> <li>Manque de moyen du comité d'organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affluence des visiteurs</li> <li>Spéculation foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription du site de la ville historique</li> <li>Existence d'infrastructures culturelles</li> <li>Existence de la maison du patrimoine culturel</li> </ul>

## 2- Les Principes Directeurs

Ils s'énoncent en huit points :

- Veiller à l'application stricte des dispositions légales et réglementaires.
- Mobiliser les parties prenantes vers des objectifs partagés
- Rechercher des partenariats
- Sensibiliser les populations et les visiteurs aux enjeux que représente le site
- Créer une banque de données et en assurer l'enrichissement continu
- Communiquer avec les populations et rechercher leur adhésion permanente
- Communiquer avec les visiteurs pour déterminer leurs attentes
- Conserver et promouvoir les valeurs du site sur le plan local, national, et international.

## 3- Une signification culturelle

Le rôle que la Côte d'Ivoire a eu à occuper comme pôle économique, politique, architectural et référence culturelle en Afrique de l'Ouest n'est plus à démontrer. Cette force, elle la doit en partie, à la fonction que la Ville historique de Grand Bassam a eu à jouer dès son avènement comme centre régional d'échange des formes économiques modernes imposées par la colonisation et qui préfiguraient celles qui allaient se mettre en place aux indépendances.

Après la création de la colonie en 1893, divers équipements tels que le télégraphe sous-marin reliant le "territoire de la Côte d'Ivoire" au golfe de Guinée et à l'Afrique occidentale le wharf, le decauville, le phare, etc. feront de la Ville historique de Grand-Bassam, outre sa fonction de première capitale de la colonie, un pôle économique de premier plan qui attirera toutes les grandes sociétés commerciales de l'époque notamment les compagnies françaises, Société Française Agricole (SFA), la Compagnie Française de Kong (CFK), la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) et la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), et anglaise (Swanzy).

Ses fonctions de capitale politique et administrative de la colonie (1893-1900) puis de métropole économique jusqu'à la fin des années 1930 en ont fait, un pôle d'attraction qui ont favorisé les brassages entre les autochtones, les peuples africains (Afrique centrale et Afrique de l'ouest), les européens et après la première guerre mondiale les levantins.

La ville historique de Grand Bassam constitue un exemple remarquable d'un paysage architectural construit dans un environnement marécageux.

Pour l'édifier, il a fallu combler les marécages en vue de construire les équipements portuaires, commerciaux et administratifs ainsi que les entrepôts destinés à recevoir aussi bien les produits

d'exportation que les produits manufacturés venant d'Europe qui témoignent d'une économie de traite longtemps en vigueur à l'époque coloniale.

Les édifices de type colonial, donnent à la Ville historique de Grand-Bassam un aspect de vieille ville d'architecture européenne transplantée dans un paysage africain. Ce modèle architectural, caractérisé par la « maison à véranda », la toiture à double ou à quatre pentes et le système de ventilation naturelle, est celui d'une création adaptée au climat tropical chaud et humide et inspirés des modes de constructions traditionnelles pour répondre aux contraintes climatiques locales.

Le type de construction à 1 ou 2 niveaux témoigne aussi de l'influence coloniale qui a introduit dans la cité ce type de bâtiments monumentaux.

La ville historique est un exemple parfait de l'urbanisme colonial fondé sur la séparation et l'affectation des lotissements sur une base fonctionnelle, stratégique ou sociologique que prolongent les plans urbains contemporains. La trame urbaine en damier, inspirée du modèle de colonisation de la Rome antique, a conféré à la ville son aspect présent.

Le climat et la présence des embruns marins ont poussé les colons à conserver la végétation, à créer des jardins à l'intérieur des parcelles et à adopter des constructions massives pour se prémunir de leurs effets.

Le contact entre ces deux civilisations (occidentale et africaine) a contribué à façonner l'histoire de la Côte d'Ivoire moderne et à enrichir son identité.

La vocation d'échanges de la cité, encore vivante, de nos jours fait de la ville historique un lieu exceptionnel, un grand relais culturel au carrefour des mondes anciens présents et futurs.

La Ville historique de Grand-Bassam est l'expression de deux civilisations, d'une part la civilisation européenne marquée par le quartier colonial, et d'autre part la civilisation traditionnelle africaine traduite par le village N'Zima. La coexistence entre les deux peuples va engendrer une interaction positive de part et d'autre.

Ainsi, l'aménagement du territoire par le colonisateur a été respectueux du mode d'occupation spatiale du peuple N'Zima tenant compte notamment du symbolisme des points cardinaux, des lieux d'expression culturelle du peuple N'Zima et singulièrement ceux de l'Abyssa (la place Abyssa, le bois sacré "Bouakey", la cour des "N'Vavilé", dépositaires et curateurs du tambour sacré "Edomgbolè", le rivage maritime).

On note également l'existence d'un tribunal coutumier dans l'arrière cour du palais du gouverneur servant de siège pour la justice indigène.

La ville historique représente pour les ivoiriens le lieu de mémoire de l'oppression coloniale mais aussi de prise de conscience et de symbole de la lutte pour l'émancipation des peuples africains. Ce combat pour la liberté a surtout été marqué en 1949 par la marche des femmes sur la prison de Grand-Bassam où étaient incarcérés les prisonniers de la lutte anti-coloniale

#### 4. Une vision pour la ville historique

La ville historique de Grand-Bassam est une cité très attractive. Son charme et son rayonnement qui se déploient au-delà des frontières nationales font d'elle la destination touristique la plus prisée de la sous région. Grand-Bassam est décrété capitale touristique et culturelle de la Côte d'Ivoire. C'est une ville où il fait bon vivre et qui allie harmonieusement, tourisme balnéaire, culturel et écologique.

La ville accueille plusieurs projets éducatifs et industriels respectueux de l'environnement.

Les infrastructures touristiques et culturelles offrent des produits de qualité et l'hospitalité des populations locales attachées à leur tradition renforce la réputation de la ville. Celle-ci bénéficie des effets induits du projet de construction de la zone franche.

Cette population vit de l'attrait touristique exercé par le site. Le tourisme n'a en rien entamé les valeurs matérielles et immatérielles de la localité.

Les populations et les visiteurs déambulent paisiblement à travers la ville pour s'imprégner de son histoire qui se transmet de génération en génération.

Les visiteurs, de même que les résidents, respectent à la lettre le code de conduite élaboré à leur intention.

Les visiteurs de tout âge y trouvent quiétude, détente, divertissement et développement.

Le couvert végétal du site est renforcé et entretenu pour constituer une barrière naturelle contre les effets pervers de l'embrun marin. Des ouvrages sont aménagés pour préserver la ville de l'érosion et des inondations, notamment, l'ouverture de l'embouchure de la Comoé et de la mer.

Tous les bâtiments sont restaurés et l'environnement urbain bénéficie d'un entretien régulier et l'adhésion des populations locale au vaste programme de conservation et de mise en valeur est permanente.

Le génie créateur des artisans et leur dextérité contribuent à asseoir leur notoriété à travers le monde. Des foires, des marchés, et des festivals internationaux sont organisés régulièrement et rythment la vie de la cité historique.

Le tissu urbain, les bâtiments historiques, le caractère paysager de la ville bénéficient constamment d'une attention particulière de la part des autorités et de la population, dans le respect des valeurs du site.

La ville est une vaste école d'apprentissage pour les jeunes et les moins jeunes. On y apprend l'histoire de la Côte d'Ivoire, des traditions culturelles locales, et la diversité culturelle du site. Elle a un circuit touristique bien défini.

Le site conserve l'ensemble de ses valeurs et tous les lieux de mémoire sont répertoriés, documentés et marqués par des panneaux informatifs et signalétiques grâce auxquels les touristes s'orientent facilement pour mieux s'imprégner du site et le comprendre.

Le plan d'eau lagunaire suscite l'intérêt des opérateurs économiques qui organisent des promenades sur des embarcations de rêve.

Le wharf lagunaire et la voie Décauville sont réhabilités et intégrés dans le circuit touristique.

Le dynamisme de la ville historique s'accroît avec l'adhésion des parties prenantes au vaste programme de conservation et de mise en valeur mis en place par un comité de gestion.

La ville devient un élément fédérateur et par conséquent, un instrument important de cohésion sociale.

## 5. Les principales valeurs du site

### 5.1 Les valeurs architecturales d'intérêt patrimonial

#### LES BATIMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE HISTORIQUE



#### Légende

- |  |   |                                      |   |   |
|--|---|--------------------------------------|---|---|
| 1-Pont de La Victoire                    | 14- Site de la Banque de l'Afrique de l'ouest               | 24-Ex-Hotel du commerce              | 34-Ex-Hotel Atlantic                    | 47-Ex-Hotel/Briquetérie                                 |
| 2- Ex-limonaderie/ACDOF/ Maison Morisson | 15-Ex-Poste et Douanes                                      | 25-Site d'ancien marché aux poissons | 35-Ex-Ecole de France                   | 48 Fondation Borremans                                  |
| 3-Mairie                                 | 16-Echévé   | 26-Maison Borro                      | 36-Monument du Grollo et Sider          | 49-Ex-BCA   |
| 4-Ex-Mess des Officiers                  | 17-Eglise du sacré  | 27-Site de la BFA,2e Banque          | 37-Maison de Ganamet                    | 50-Ex-Librairie SACO/Epicérie                           |
| 5-Ex-école régionale                     | 18-Monument aux français Tombés Pour la Côte d'Ivoire       | 28-Ex-Cinéma Appolo                  | 38-Maison Valet                         | 51-Ex-MaisonNEA   |
| 6-Ex-Maison métayer                      | 19-Ex-Banque Anglaise/ les kanga                            | 29-Ex-Celtic Bar                     | 39-Ex-cercle Sénégalais                 | 51-Ex-SCOA  |
| 7-Prison                                 | 20-Ex-Cercle de l'union eurpéenne/ coopérative de céramique | 30-Ex-Ecole Primaire                 | 40-Maison Nouama                        | 53-Ex-FAO   |
| 8-Ex-hopital                             | 21-Ex-compagnie Bata  | 31-Site de la maison Verdier         | 41-Maison Edouard Aka                   | 54-Site du dépôt de bois/maquis                         |
| 9- Préfecture                            | 22-Ex-compagnie CFCI/Galerie                                |                                      | 42-Maison Jamil                         | 55-Les Magasins du Warfs/COD                            |
| 10- Ex-palais du Gouverneur              |   |                                      | 43-Maison Toufic Haddad/ Treich-Laplène | 56-Site du pont Mille-lacroix/Les Magasins du Warfs/COD |
| 11- Ex-palais de justice                 |   |                                      | 44-Maison Adouke Blabean                | 57-Site du pont Mille-lacroix/Les                       |
| 12- Ex inspection primaire               |   |                                      |   |   |

Plan n°5 : plan de localisation des bâtiments d'intérêts patrimoniaux

Source ; BNETD

Le site de la ville historique regorge de nombreux bâtiments historiques d'intérêt architectural varié. On distingue donc plusieurs typologies selon l'architecture des bâtis. Il s'agit des bâtiments exceptionnels, des bâtiments remarquables et les bâtiments dits ordinaires.

Sont appelés comme édifices exceptionnels: ceux dont le caractère architectural ou le rôle dans l'histoire de la ville sont remarquables et très importants: la maison Ganamet, Le Palais du Gouverneur, la Maison du Patrimoine, l'Evêché, le Palais de Justice aujourd'hui en ruine situé tous dans le quartier administratifs, Le Mess des Officiers au niveau de la zone résidentielle.

**Les bâtiments remarquables**, ce sont des bâtiments qui disposent également d'une architecture imposante. La plupart de ces bâtiments subsistent malgré le poids du temps. Il s'agit de la Limonadière ; Préfecture (ancienne sous-préfecture), Maison des Artistes (ancien bâtiment des Chargeurs réunis), Eglise, Presbytère, Ancien siège de la C.F.A.O.

**Les bâtiments ordinaires**, se sont le plus souvent des bâtiments classiques, de plan rectangulaire oblong sans galerie au rez-de-chaussée, avec ou sans véranda à l'étage. En général la maison est mitoyenne avec les maisons voisines, assurant ainsi une contiguïté le long de la rue. visiblement les plus nombreux et occupent au moins 80% du site de la ville historique

## **5.2- Un modèle urbain exceptionnel**

La ville historique est un exemple parfait de l'urbanisme colonial fondé sur la séparation et l'affectation des lotissements sur une base fonctionnelle, stratégique ou sociologique que prolongent les plans urbains contemporains.

La trame urbaine en damier et boisé, inspirée du modèle de colonisation de la Rome antique, a conféré à la ville son aspect présent.

Même après l'indépendance, les autorités ont maintenu ce modèle urbain pour organiser la plupart des villes ivoirienne à travers la mise en place des schémas directeurs, des plans d'urbanisme directeurs.

Certaines rues de grandes agglomérations de notre pays ont été et continuent d'être adressées pour répondre à des exigences d'orientation et fiscale telle que préconisent et soutiennent les bailleurs de fond internationaux.

## **5.3-Des valeurs culturelles inédites**

Le site à travers son riche patrimoine matériel à savoir son tissu urbain, ses bâtiments coloniaux ainsi que son patrimoine immatériel notamment la fête de l'Abissa, la fête de génération, les différentes manifestations culturelles telles que la semaine du Costume, est devenu une destination touristique à vocation culturelle de notre pays.

#### 5.4-Valeur économique du site

Avec le développement des activités artisanales et touristiques, la ville historique occupe une place très importante dans l'organisation économique de la ville de Grand-Bassam.

Chaque Week end, des populations venant d'horizons divers prennent d'assaut la plage balnéaire, soit pour les visites détentes, pour les pèlerinages. Les séminaires de formations sont fréquemment organisés dans les établissements hôteliers situés le long du littoral, qui offrent de très bonnes commodités à tous les visiteurs. Les activités artisanales sur le site sont également des potentialités importantes pour le développement économique de la commune et la région

**Tableau récapitulatif des valeurs**

	Autorité politiques	Autorités traditionnelle	Opérateurs touristiques	Autorités administratives	Pêcheurs/Fumeuses de poissons	Resp.équipem culturel	Enseignants	Visiteurs/touristes	Associations et fondations	Opérateurs économiques	Elèves et étudiants	Artisans	Total des valeurs
Valeur architecturale													12
Valeur touristique													12
Valeur historique													12
Valeur identitaire													8
Valeur éducative													9
Valeur de détente													11
Valeur économique													11
Valeur environnementale													11
Valeur culturelle													12

### 1. Les propositions d'aménagement

---

#### La nature des travaux

Les principales actions susceptibles d'être menées pour assurer la préservation et la mise en valeur du site sont les études, la restauration des bâtiments, l'aménagement paysagers et de voiries et réseau divers. (Voir Annexe)

- Les études à mener visent à arrêter un cahier de charges en vue de faire respecter les prescriptions techniques, les normes et servitudes nécessaires pour la protection, la conservation et la valorisation du site. Un décret pris en conseil des ministres viendra fixer durablement et rendre applicables les dispositions du cahier des charges.
- En ce qui concerne la restauration des bâtiments, il commencera par l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial ensuite les expertiser et enfin réaliser les travaux de réhabilitation.
- Pour l'aménagement paysagers, voiries et réseaux divers, des études consisteront à identifier également les espaces verts, les trottoirs, les voies piétonnes et ensuite les aménager et enfin mettre en place un système de gestion d'éclairage et de l'assainissement.

#### Le coût des investissements

Le coût global des actions prioritaires est estimé à environ treize (13) milliards F CFA, soit 19,6 millions d'euros, comprenant les études, les travaux de restauration et de mise en valeur des bâtiments d'intérêts, d'aménagement des espaces publics, et de voirie. Cette estimation a été faite, à partir des Coûts de l'étude réalisée par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) (Ex DCGTX) en août 1990 et ramenée aux conditions économiques actuelles. Elle sera plus précises à partir des études qui seront menées en prenant en compte l'expertise des bâtiments à restaurer et l'élaboration des plans d'aménagement du site.

#### Sources et niveaux de financement

Les investissements nécessaires pour réhabiliter le bien et son environnement sont importants. A ce stade des études, ils ne peuvent être appréciés que sommairement en attendant de disposer de données plus précises. Cependant, nous pouvons avancer sur la base du statut foncier du bâti et de l'affectation des différentes zones que le financement du programme de mise en valeur du bien sera reparti à hauteur de 30% pour les investissements publics et 70% les investissements privés.



## **Les investissements publics**

Ces investissements seront essentiellement à la charge de l'Etat et des Collectivités locales (la Commune et de le Département de Grand Bassam).

**Au niveau de l'Etat,** Il existe une dotation budgétaire annuelle, au titre du programme d'investissement public (PIP), affectée au Ministère de la Culture et de la Francophonie et destinée à la réhabilitation des bâtiments historiques. La moyenne des dotations annuelles à ce jour est évaluée à deux cent millions (621 740 000) F CFA Ce fonds est conjointement géré par la Direction des Affaires Administratives et Financières et la Direction du Patrimoine Culturel (DPC). IL représente environ 8% du budget global du Ministère. En outre, la Maison du Patrimoine Culturel dispose d'un budget pour son fonctionnement dont 6% sont alloués à la restauration du site. Des dotations exceptionnelles pourront être affectées dans le cadre de ce projet par l'Etat de Côte d'Ivoire, ou à partir du financement de partenaires internationaux. le site a bénéficié de façon ponctuelle d'appuis techniques et financier de partenaires au développement tels que la coopération Française à travers le Projet d'Appui au Développement Culturel (PADEC), l'ex Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) , l'actuelle Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

### **Au niveau local.**

Les capacités d'investissement sont évaluées à environ 4 000F/an/habitant pour une dotation budgétaire globale annuelle de 859 millions au niveau de la Commune de Grand Bassam Une partie des investissements concerne l'entretien et l'assainissement du site. Cette contribution pourra éventuellement s'accroître au moyen de la coopération décentralisée.

## **Les investissements privés**

Ces investissements concernent la réhabilitation du Parc privé pour leur utilisation à des fins de logements, d'équipements et infrastructures pour saisir les nouvelles opportunités de lucratives à des fins touristiques ou de loisirs.

## **Les sources additionnelles**

Il est envisagé la recherche de nouvelles sources de financements au niveau local, national et international d'autre part, grâce à une politique active de "*found raising*"

## 2 Le dispositif de gestion du site

---

### Gestion :

Un Plan de préservation et de sauvegarde ainsi qu'un Plan de conservation et de gestion du site ont été élaborés. Ils constituent un outil pratique d'administration par des activités à mettre en œuvre en vue de la viabilité et de la promotion de la Ville Historique.

La Maison du Patrimoine Culturel est l'organe institutionnel local qui assure au quotidien la gestion du site à partir des orientations et des décisions fixées par le Comité Local de Gestion.

Le service technique de la Marie de Grand-Bassam assure l'entretien du site et une commission chargée des permis de construire s'occupe des questions de construction et d'aménagement sur le site de la Ville historique.

### Le comité local de gestion

C'est un organe d'appui et d'accompagnement de l'Agence opérationnelle de gestion du site dans le cadre de la mise en œuvre du programme et des activités de l'agence

### Mission

- Evaluer le plan d'action que lui soumet le secrétariat exécutif du programme de gestion de la ville historique de Grand-Bassam ;
- Délibérer sur les dossiers de permis de construire après leur analyse technique par la commission de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire

### Composition

Le comité est composé comme suit :

- le Préfet de Grand-Bassam ou son représentant ;
- le Maire de Grand-Bassam ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général de Grand-Bassam ou son représentant ;
- le Secrétaire Exécutif du Programme
- le représentant du Musée des Costumes de Grand-Bassam ;
- le représentant de l'Association des Artisans de Grand-Bassam ;
- 02 représentants des Communautés religieuses (Chrétienne et Musulmane) ;
- le représentant des Hôteliers de Grand-Bassam ;
- le représentant de la Communauté Abouré ;
- le représentant de la Communauté N'Zima ;
- le représentant de la Communauté des Allogènes de Grand-Bassam ;
- le représentant de la Communauté des Allochtones de Grand-Bassam ;
- le représentant de l'Association des femmes de Grand-Bassam ;
- le représentant de la Cellule de Promotion Artistique et Culturelle de Grand-Bassam (CEPAC) ;

## **Le secrétariat exécutif (Maison du patrimoine culturel)**

C'est l'organe de gestion et d'administration du site. Il assure la mise en œuvre des orientations définies par le Comité local de gestion du site dont il assure par ailleurs le secrétariat permanent.

Il se veut une structure légère avec un personnel pluridisciplinaire et un fonctionnement de type privé disposant de ressources propres et d'un compte soumis régulièrement à audit interne et externe. Le responsable du secrétariat dispose des pouvoirs nécessaires et une autonomie d'action lui permettant de mener à bien les missions qui lui sont assignées.

### **Missions**

- Promouvoir le patrimoine culturel de la ville de Grand-Bassam ;
- Constituer et gérer une banque de données sur le patrimoine culturel de la ville ;
- Faire la promotion de la ville.
- Assurer la mise en œuvre de la politique générale de la gestion du site arrêtée

***N.B :L'organisation, le fonctionnement, les attributions et la composition de chaque entité du dispositif de gestion du site seront précisées par décrets ou arrêtés interministériels***

### **3- Sources de compétences pour la gestion du site**

Il existe des sources de compétences pour la bonne gestion du site classé

- Au plan national: la gestion du site peut être assurée par :

- des conservateurs ou des conseillers d'action culturelle issus de l'Ecole de Formation et à l'Action Culturelle (EFAC-INSAAC).

- Des géographes, sociologues, des ingénieurs, des juristes, des coordonateurs de projet, des architectes, des urbanistes, des littéraires, des économistes, des botanistes, des historiens ...etc. issus des universités de Côte d'Ivoires, des grandes écoles polytechniques ou des centre de recherches.

- Au plan international , la gestion du site peut être assuré par les personnes ressources provenant de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), Programme PREMA, Programme Africa 2009 au Bénin, l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) au Togo, l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte, l'Ecole Supérieure de la Réhabilitation et du Cadre de Vie à Limoges CRATerre Ensag à Grenoble, l'Ecole du Louvre, Université de Paris I et Paris IV: Cours de Conservation et d'aménagement du Patrimoine et de l'Environnement (France), Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (Iccrom).

## **4- Plan de conservation et de gestion pour la période 2012-2017**

---

### **4.1. Objectif global : Assurer la gestion durable du site**

#### **4.1.1. : Objectif spécifique 1 : Assurer la conservation et la protection du site**

##### **Action 1 : Vulgariser les mesures de protection existantes :**

- Large diffusion des textes portant protection du site ;
- Suivi de l'application des textes et évaluation de leur caractère opérationnel.

##### **Action 2 : Mettre en place un protocole de gestion des catastrophes :**

- Identification sommaire des catastrophes de leurs causes et de leurs effets ;
- Commande d'études approfondies de gestion des catastrophes
- Elaboration d'une stratégie de gestion et des préventions des catastrophes en lien avec les structures spécialisées.

##### **Action 3 : S'assurer de l'entretien régulier du site :**

- Calendrier de visite du site
- Rapport de visite
- Recommandations

##### **Action 4: Actualiser les'études diagnostiques des bâtiments en mauvais état :**

- Cahier des charges
- Commande de l'étude
- Recherche de financement additionnel

##### **Action 5: Entreprendre les travaux de réhabilitation du bâti**

- Cahier des charges
- Appel d'offre
- Commande des travaux
- réalisation et suivi des travaux

##### **Action 6 : Elaborer un guide de bonne conservation du site**

- Identification des bons et mauvais comportements
- Elaboration des contenus
- Montage
- Edition du guide

**Action 7: Commander des études pour l'aménagement de la berge lagunaire :**

- Dossier technique ;
- Recherche de financement ;
- Phasage des travaux.;
- 

**Action 8 : Poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement du site**

- Cahier des charges
- Commande de travaux
- Suivi des travaux

**Action 9: Maintenir et renforcer l'équilibre environnemental du site :**

- Commande d'une étude d'impact environnementale pour la réalisation d'ouvrages destinés à atténuer les menaces sur le site
- Recherche de financement pour la mise en œuvre des recommandations
- Réalisation des travaux

**Action 10 : sensibiliser les populations aux comportements à risque sur le site**

- Émissions radio
- Entretien avec la population cible

**Action 11 : renforcer le couvert végétal du site.**

- Commande des études aux spécialistes des eaux et forêt
- Recherche de financement
- Lancement des travaux de reboisement
- Suivi des travaux

**4.1.2 Objectif spécifique 2 : Faire la promotion du site**

**Action 1 : Réaliser des supports de communication avec les données sur le site**

- Choix des supports de communication
- Élaboration de scénario
- Montage des documents
- Recherche de financement
- Édition du support

### **Action 2 : Communiquer sur le site**

- Plan de communication
- Recherche de financement
- Mise en œuvre du plan média
- Elaboration des contenus du site web du site
- Conception du site web

### **Action 3 : Elaborer un circuit de visite :**

- identification des lieux d'intérêt ;
- production d'une cartographie des lieux ;
- détermination d'itinéraires ou de circuits à suivre ;
- Edition d'un dépliant (carte)

### **Action 4 : Mettre en place un programme d'animation du site en direction des élèves**

- Séance de travail avec les établissements identifiés
- Programmation et organisation de projection power point dans les établissements
- Organisation de visite guidée

### **Action 5 : Elaborer des partenariats avec les agences de voyage et les équipements touristiques**

- Identification et consultation des partenaires potentiels
- Séance de travail
- Elaboration du document
- Signature

### **Action 6 : Poursuivre la communication sur le site**

- Mise en œuvre du plan média

#### **4.1..3 Objectif spécifique 3 : Elaborer des stratégies de mobilisation des ressources**

### **Action 1 : Organiser un séminaire pour définir avec les parties prenantes une stratégie de Levée de fonds**

- Définition des termes de référence
- Mobilisation des ressources humaines matérielles et financières
- Organisation du séminaire

- Mise en œuvre des recommandations

**Action 2 : Mettre en place un fonds national pour la gestion du site :**

- Réflexions et consultations pour la mise en place du fonds
- L'élaboration et l'adoption d'un projet de décret ;
- Mise en place du fonds

## 4.2. Planification générale

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS/ACTIVITES		
	<p align="center"><b>Assurer la conservation et la protection du site</b></p>	<p><b>Vulgariser les mesures de protection existantes :</b> Large diffusion des textes portant protection du site ; -Suivi de l'application des textes et de leur caractère opérationnel</p> <p><b>Mettre en place un protocole de gestion des catastrophes :</b> -Identification des catastrophes de leurs causes et de leurs effets ; -Elaboration d'une stratégie de gestion et des préventions des catastrophes en lien avec les structures spécialisées</p> <p><b>S'assurer de l'entretien régulier du site</b> Calendrier de visite du site Rapport de visite Recommandations</p> <p><b>Elaborer un guide de bonne conservation du site</b></p> <p><b>Actualiser les études diagnostiques des bâtiments en mauvais état</b></p> <p><b>Entreprendre les travaux de réhabilitation du bâti</b></p>	<p><b>Poursuivre l'étude diagnostique des bâtiments en mauvais états :</b> - Confection de dossier technique ; - Recherche de financement ; - Programmation des travaux de réhabilitation;</p> <p><b>Poursuivre les travaux de réhabilitation</b> - cahier des charges - suivi des travaux</p> <p><b>Commander des études pour l'aménagement de berge lagunaire :</b> - Dossier technique ; - Recherche de financement ; - Phasage des travaux.;</p>	<p><b>Poursuivre les travaux de réhabilitation</b> - cahier des charges - suivi des travaux</p> <p><b>Maintenir et renforcer l'équilibre environnemental du site :</b> - commande d'une étude d'impact environnementale pour la réalisation d'ouvrages destinés à juguler les effets de l'érosion ; - L'ouverture de l'embouchure ;</p> <p><b>Sensibiliser les populations aux effets néfastes de l'exploitation du sable ;</b> - émission radio - conférences</p> <p><b>renforcer le couvert végétal du site.</b> Commande des études aux spécialistes des eaux et forêt Recherche de financement Lancement des travaux de reboisement Entretien des plants</p>



OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS/ACTIVITES		
		Court terme (2012-2013)	Moyen terme (2014-2015)	Long terme (2016-2017)
Assurer la gestion durable du site	Faire la promotion du site	<b>Réaliser des supports de communication avec les données sur le site</b> -choix des supports de communication -élaboration de scénario -montage des documents -recherche de financement -édition du support <b>Communiquer sur le site</b> -plan de communication -recherche de financement - mise en œuvre du plan média - Elaboration des contenus du site web du site -Conception du site web <b>Contribuer à la formation de guide touristique</b> -Elaboration de contenus -Sélection des auditeurs -Formation	- <b>Mettre en place un programme d'animation du site en direction des élèves</b> -Séance de travail avec les établissements identifiés -programmation et organisation de projection power point dans les établissements - Organisation de visite guidée <b>-Elaborer des partenariats avec les agences de voyage et les équipements touristiques</b> -Identification et consultation -Séance de travail -Elaboration du document -signature	<b>Poursuivre le programme d'animation du site en direction des élèves</b>
		<b>Elaborer un circuit de visite :</b> -identification des lieux d'intérêt ; -production d'une cartographie des lieux ; -détermination d'itinéraires ou de circuits à suivre ; -Edition d'un dépliant (carte)	<b>-Poursuivre la communication sur le site</b> Mise en œuvre du plan média	- <b>Poursuivre la communication sur le site</b>

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES		
		Court terme (2012-2013)	Moyen terme (2014-2015)	Long terme (2016-2017)
Assurer la gestion durable du site	Elaborer des stratégies de mobilisation des ressources	:	<p><b>Organiser un séminaire pour définir avec les parties prenantes une stratégie levée de fonds</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-définition des termes de référence</li> <li>-mobilisation des ressources humaines</li> <li>-Organisation du séminaire</li> <li>-Mise en œuvre des recommandations</li> </ul>	<p><b>Créer un fonds national pour la gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réflexions et consultations pour la mise en place du fonds</li> <li>-L'élaboration et l'adoption d'un projet de décret ;</li> <li>-mise en place du fonds</li> </ul>

#### 4.3 Plan d'action (2012-2013)

##### OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer la conservation et la protection du site

Objectifs spécifiques	Actions	Activités	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Durée	Echéance	Lieu
Assurer la conservation et la protection du site	Vulgariser les mesures de protection existantes :	Large diffusion des textes portant protection du site ; -Suivi de l'application des textes et de leur caractère opérationnel	Rapport de suivi	MPC	Ministère de la construction Mairie Conseil général	11 mois	Fév.-déc.	Grand Bassam
	Mettre en place un protocole de gestion des catastrophes :	-Identification des catastrophes de leurs causes et de leurs effets ;	Document disponible	MPC	-Ministère de la construction -Mairie -Conseil général	7 mois	Aout	Grand-Bassam
		-Elaboration d'une stratégie de gestion et des préventions des catastrophes en lien avec les structures spécialisées ;	rapport	MPC	-Ministère de l'environnement -Responsable d'infrastructures touristiques -Structures associatives	11 mois	Décembre	Grand-Bassam
	S'assurer de l'entretien régulier du site	- Calendrier de visite du site - Rapport de visite - Recommandations			Ministère de la construction -Mairie -Conseil général -Ministère de			

					l'environnement -Responsable d'infrastructures touristiques -Structures associatives			
	<b>Elaborer un guide de salubrité du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des bons gestes et des mauvais comportements</li> <li>- Elaboration des textes</li> <li>- Choix des images</li> <li>- Montage</li> <li>- édition.</li> </ul>	Document édité et disponible	MPC	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mairie</li> <li>-Conseil général</li> <li>-Responsable d'infrastructures touristiques</li> <li>-Structures associatives</li> <li>-Maison de communication</li> </ul>	8 mois	septembre	Grand-Bassam
	<b>Actualiser les études diagnostiques des bâtiments en mauvais état</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cahier des charges</li> <li>-Commande de l'étude</li> <li>-réalisation de l'étude</li> </ul>	Rapport d'étude	MPC	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ministère de la construction</li> <li>-Mairie</li> <li>-Conseil général</li> <li>-Ministère de l'environnement</li> <li>-Entreprise de construction</li> </ul>	3 mois	avril	Grand-Bassam
	<b>Entreprendre les travaux de réhabilitation du bâti</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cahier des charges</li> <li>-Appel d'offre</li> <li>-Commande des travaux</li> <li>-réalisation et suivi des travaux</li> </ul>	Livraison du bâtiment	Ministère construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ministère de l'économie et des finances</li> <li>- Ministère du plan</li> <li>-Bureau d'études</li> </ul>	8 mois	déc.	Grand-Bassam

**OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Assurer la promotion du site**

Objectif spécifique	Actions	Activités	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Durée	Echéance	Lieu
Assurer la promotion du site	Réaliser des supports de communication avec les données du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Choix des supports de communication</li> <li>-élaboration de scénario</li> <li>-montage des documents</li> <li>-recherche de financement</li> <li>-édition du support</li> </ul>	Existence de supports promotionnels	MPC	Mairie Conseil général Medias	6mois	Aout 2012	Grand Bassam
	Communiquer sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plan de communication</li> <li>-recherche de financement</li> <li>-mise en œuvre du plan média</li> <li>- création d'un site web du site</li> </ul>	Adoption du plan Rapport d'exécution Site web créé	MPC	Mairie Conseil général Medias	11mois	Déc. 2012	Grand-Bassam
	Elaborer un circuit de visite :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des lieux d'intérêt ;</li> <li>- Production d'une cartographie de ces lieux</li> <li>- Détermination d'itinéraires ou de circuits à suivre ;</li> <li>- Edition d'un dépliant</li> </ul>	Document de circuit disponible Edition de dépliant	MPC	Mairie Conseil général Medias	8mois	Oct 2012	Grand-Bassam

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES DE METHODOLOGIE

- AFRICA 2009**, *Rapport du 2ème Cours Régional*, Port- Novo, Bénin, février 2001, 235 p.
- AFRICA 2009**, *Le cadre législatif, institutionnel et administratif du Patrimoine culturel immobilier en Afrique*, Porto – Novo, EPA, Novembre, 2002, 112 p.
- AFRICA 2009**, *Rapport du 4ème Cours Régional*, Porto - Novo, Bénin, février 2003, 229 p.
- AFRICA 2009**, *Rapport du 6ème Cours Régional*, Porto -Novo, Bénin, mars 2005, 220 p.
- AGENCE DE LA FRANCOPHONIE et UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**, *Plan de sauvetage du patrimoine de L'Afrique francophone*, Paris, 1997, 149.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL**, *Orientation devant guider la mise en œuvre de la convention du Patrimoine Mondial*, Paris, UNESCO, 2007, 162 p.
- ELOUNDOU (Lazard), MORRISET (Sébatien) et SANOGO (Kléssigué)**, *Processus d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial*, Porto-Novo, EPA, décembre 2005, 102 p.
- FEILDEN (Bernard) et JUKILEHTO (Jukka)**, *Guide de gestion des sites du Patrimoine Culturel Mondial*, Rome, ICCROM, 1996, 127 p .
- ICCROM**, *Protection juridique du Patrimoine Culturel immobilier : Orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne*, Rome, 2009, 72 p.
- MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME (DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL)**, *Les ruines de Loropéni, Burkina Faso, plan de conservation et de gestion 2005-2010*, Burkina Faso, 89 p.
- OUVRAGE COLLECTIF**, *Proposition pour une rénovation du quartier du Four*, Dié (Drôme), Mémoire de maîtrise de conservation et d'aménagement du Patrimoine et de l'Environnement, Paris-Sorbonne (Paris IV), 1978, 16 p.

### OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

- ATGER (Paul)**, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893. Cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Université de Dakar, Publications de la Section d'histoire, 1962, 204 p.
- BARON (Claude Chivas)**, *Côte d'Ivoire*, Paris, Larose, 1939, 218 p.
- BINGER (Louis Gustave)**, *Du Niger au Golfe de Guinée par les pays de Kong et le Mossi (1887 - 1889)*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1892, Reprint, Paris, 1980, 2 volumes.
- BORREMANS (Raymond)**, *Le Grand Dictionnaire Encyclopédique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEA, 3 tomes, 1985. 38 p.
- DADIE (Bernard B.)**, *Carnet de prison*, Abidjan, CEDA, Réimpression, 1984, 353 p.
- DEROU (Jean)**, «Notes sur les traités entre la France et les entités politiques de la Côte d'Ivoire précoloniale », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), tome 12, 1984, pp 155 - 187.
- DIABATE (Alassane)**, *La vie municipale en Côte d'Ivoire de 1909 à 1990*, Thèse de doctorat de 3è cycle d'histoire , Abidjan, Université de Cocody, 2006, 540 p.
- EKANZA (Simon- Pierre)**, *Colonisation et sociétés traditionnelles. Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien (1893-1920)*, Thèse de doctorat de 3è cycle d'histoire, Université d'Aix en Provence, 1972, 2 tomes.
- FORLACROIX (Christian)**, « Origine et formation de la Côte d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série I (Histoire), Tome 1, 1972, pp 63-93.

**MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES**, *La Côte d'Ivoire d'hier à demain*, Catalogue d'exposition, Abidjan, 1979, 112 p.

**PORT AUTONOME D'ABIDJAN**, *25 juillet 1950 - 25 juillet 1975*, Abidjan, Imprimerie de la Côte d'Ivoire, 1976, 152 p.

**SCHNAPPER (Bernard)**, *La politique et le commerce dans le golfe de Guinée de 1938 à 1971*, Paris, La Haye, Mouton, 1961, 286 p.

**SOSOO (Leonard)**, *L'enseignement en Côte d'Ivoire depuis les origines jusqu'en 1954*, Abidjan, Imprimerie Nationale, 82 p.

**TRICHET (Pierre)**, *Côte d'Ivoire. Les premiers pas d'une église, 1895-1914*, Abidjan, La Nouvelle, Tome 1, 1994, 171 p.

**ZAN (Semi-Bi)**, *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900-1940)*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle d'histoire, Université Paris VII, 1973, 387 p.

### OUVRAGES SPECIALISES SUR GRAND-BASSAM

**AGROFFI (Diamoi Joachim)**, *L'Abyssa et l'ordre social et politique chez les Nzema*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle d'Anthropologie sociale culturelle et politique, Abidjan, Université de Cocody, 1997, 501 p.

**ATTAHI (Koffi)**, *Grand-Bassam : Quartier France : Etude monographique d'un quartier historique*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1975, 165 p.

**BAKAYOKO (Bouraima)**, *La vie sociale et culturelle de Grand-Bassam*. Mémoire de maîtrise d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1993, 169 p.

**BORREMANS (Raymond)**, *Précis d'Histoire de Grand-Bassam, 1469-1981*, Abidjan, ronéotypé, 1981, 106 p.

**COURREGES (Georges)**, *Grand-Bassam et les Comptoirs de la Côte d'Ivoire*, Clermont-Ferrand, L'instant Durable, 1987, 63 feuillets.

**DIABATE (Henriette)**, *La marche des femmes sur Grand-Bassam*, Abidjan, NEA, 1975, 63 p.

**MANOUAN(C.)**, *Grand-Bassam, de la fondation du Fort Nemours à son déclin : 1842-1900*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1989, 110 p.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**, *Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan. Recherche d'une capitale*, Abidjan, Services Techniques des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, 1974, 47 p.

**PAULME (Denise) et PERROT (Claude Hélène)**, *Un rituel de fin d'année chez les Nzema de Grand-Bassam*, Paris, Le Sycomore, 1984, 340 p.

**WONDJI (Christophe)**, « La fièvre jaune à Grand Bassam, 1899-1909 », in *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, Paris, n°215, 1972, pp 205-239.

### OUVRAGES LITTERAIRES

**AMOA ( Assamala)**, *Appelez-moi bijou*, Abidjan, CEDA, 1997, 207 p.

**DADIE (Bernard B.)**, *Climbié*, Paris, Edition Seghers, 1966, Reprint, Abidjan, NEI, 2003, 208 p.

**DADIE (Bernard B.)**, *Les jambes du fils de Dieu*, Abidjan, Paris: CEDA/Hatier, 1980, 159 p.

**GIDE (André)**, *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 1927 et 1928, 496 p.

**GNAHOULE (Oupoh Bruno)**, *La représentation de Grand-Bassam et de ses environs*, Abidjan, Université de Cocody, GRELI, inédit, s.d, .20 p.

**JOSEPH (Gaston)**, *Koffi. Roman d'un vrai noir*, Paris, Edition du Monde Nouveau, 1922, 232 p.

**KONAN (N'Dah François d'Assise )**, *Mission accomplie*, Abidjan, CEDA, 2001, 127p.

**KONE (Amadou)**, *Les fresques d'Ebinto*, Paris, La Pensée Universelle, 1979, 156 p.

**YAOU (Regina)**, *La révolte d'Affiba*, Abidjan, NEA, 1987, 150 p.

#### **OUVRAGES SUR L'ARCHITECTURE**

**ALLA (Kouassi Michel)**, *Rôle et fonction du Palais de justice de Grand-Bassam dans la période répressive de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de fin de cycle, Abidjan, CAFAC, 1989, 97 p.

**COLLETTE (Bernard)**, *La Conservation, la protection et la sauvegarde du patrimoine architectural historique en Côte d'Ivoire*, Paris, UNESCO, 1978, 85 p.

**DANHO (Gabriel Badjé)**, *Grand-Bassam. Conservation et restauration du Quartier historique*, Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 1975, 155 p.

**DIRECTION ET CONTROLE DES GRANDS TRAVAUX**, *Mise en valeur de la Ville historique de Grand-Bassam*, Abidjan, DGTX, 1990, 50 p.

**UNESCO et EAMAU, Grand-Bassam** : *Atlas d'un patrimoine en détresse*, Lomé, 2004, 99 p.

**MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES**, *L'Architecture coloniale en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1985, 319 p.

**OUVRAGE COLLECTIF**, *Rives coloniales. Architecture, de Saint-Louis à Douala*, Editions Parenthèses/Editions de l'Orstom, Paris, 1993, 31 Unesco



## COMITE DE REDACTION

### **Directeur scientifique**

Pr. WONDJI Christophe, Historien

### **COMITE OPERATIONNEL POUR L'INSCRIPTION DE LA VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM (COI-VGB)**

#### **Secrétariat Exécutif du Comite Opérationnel**

M. SEKONGO Y Fernand, Historien-Muséologue, Enseignant-Chercheur, Conseiller Technique du Ministre en Charge de la Culture, chargé du patrimoine Culturel, coordonateur du projet de d'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)

#### **Membres du Comité pour l'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)**

##### **Au titre du Ministère en charge de la Culture**

- Mme CAMARA Maïmouna, Assistant Conservateur de Musée
- Mme MOUSSO Véronique, Conservateur de Musée et juriste ;
- Mme ANIDIE Laure, Historienne ;
- M.TIEGBE Kouadio Charles Sylvain, Gestionnaire du Patrimoine Culturel ;
- ALIMAN Fabrice, Assistant Conservateur de Musée ;
- TIZIE BI Koffi, Conservateur de Musée- technicien chargé d'opérations en réhabilitation ;
- DOSSO Sindou, Conservateur de Musée ;
- M. ABOUT Assamo, Conservateur de Musée ;
- M.KOFFI Bilé Yapo, Géographe- Conseiller d'Action Culturelle ;
- BOKA Appata Sylvère, Ingénieur des travaux publics ;
- KOUAKOU K. Marcel, Statisticien ;
- KOULIBALY Diakité, Economiste ;
- TEHUA Adjoumani, Administrateur des services financiers ;

##### **Au titre du Ministère en charge de l'Environnement**

- Mme FLAN Germaine, Conservateur de Musée ;

##### **Au titre du Ministère en charge des Mines et de l'énergie**

M. N'GUESSAN Emmanuel, Juriste- Conservateur d'Archive ;

##### **Au titre de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco**

Mme ZAGBAVI Nana, Enseignante ;

### **Au titre du Ministère Université de Cocody**

Jean DEROU, Historien, Enseignant-Chercheur ;

### **Au titre de la Mairie de Grand-Bassam**

- M.KONGO Jocelyn, Gestionnaire de projet ;
- KOFFI Aboua Louis de Gonzague, Juriste ;

### **Au titre de la du Conseil Général de Grand-Bassam**

- ADJE Joseph

### **Au titre des Associations**

- Mme M'BENGUE épouse SAUHI, Présidente de la Fondation TAÏBA ;

### **Au titre de la représentation des communautés locales de Grand-Bassam**

- M. M'BALA Gnoan Roger, 1<sup>ère</sup> Secrétaire du roi des N'zima ;
- M. AKA Aimé, Conseiller du roi des Abouré

### **Experts de l'UNESCO**

- Anne-Marie JOUGA épouse SAVANE, Architecte ;
- Charles AKIBODE ; Historien

### **Personnes ressources**

#### **Historien**

- KOUASSI Kouakou Siméon, Archéologue- Enseignant-Chercheur ;

[kksimeon@yahoo.fr](mailto:kksimeon@yahoo.fr)

#### **Anthropologue**

- AGBROFFI Diamoi, Socioanthropologue- Maître Assistant ;

#### **Cartographe**

M. BROU Elois Casimir

## **Consultant en Communication**

- NANGBO Sim Bacchus, Expert en Communication,  
Mail: [sim7cr@yahoo.fr](mailto:sim7cr@yahoo.fr)

## **Consultant en Tourisme**

- Mme COULIBALY épouse SOUMAHORO Félicité, Conseiller d'Action Culturelle/ Directrice Régionale du Tourisme du District d'Abidjan  
Mail : [soumahoro.felicite@yahoo.fr](mailto:soumahoro.felicite@yahoo.fr)

## **Infographe**

- FOSSOU Denis Donald  
  
[Dr.dodino@yahoo.fr](mailto:Dr.dodino@yahoo.fr)

## **Cabinet d'architecte**

AUP (Architectes-Urbanistes-Partner)  
[www.architectes-aup.com](http://www.architectes-aup.com)  
[info@architectes-aup.com](mailto:info@architectes-aup.com)

## **Dessinateur**

AYEKPA Camille, dessinateur

## **Principales Institutions impliquées**

- Ministère de la Culture et de la Francophonie : M. Maurice Kouakou BANDAMAN, Ministre
- Mairie de la ville de Grand-Bassam : M. AKA A. Martin, Maire
- Conseil Général de Grand-Bassam : M.AKOÏ Innocent, Président
- Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) : M. ATTAHI Koffi.



- Résidence Emmanuella  
[www.resiemmanuella.ci](http://www.resiemmanuella.ci)  
Mail : [infosresidence@resiemmanuella.ci](mailto:infosresidence@resiemmanuella.ci)  
Fax : (225) 22 43 12 74  
Mme Eugénie GOLI KOUAKOU  
00225 03 5170 01

## **ANNEXES**

**1. Identification des projets de conservation et de gestion de la Ville historique**  
**(tableau synthétique)**

Dans la mise en œuvre du plan de gestion, quelques projets prioritaires ont été identifiés pour restaurer, aménager et valoriser à court terme la ville historique dès sa nomination. Il s'agit des projets ci-après consignés dans le tableau ci-dessous.

<b>N°</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>PROJETS DE LA GESTION DU SITE</b>
	<b>Restauration du tissu urbain</b>	<b>Projet de restaurations des bâtiments exceptionnels et remarquables</b> <b>Projet d'aménagement des voies ( routièrre, piétonne)</b>
<b>2</b>	<b>Aménagement de l'environnement</b>	<b>Projet de d'aménagement des baies lagunaires et littorales</b> <b>Projet d'aménagement du paysage végétal</b> <b>Projet d'aménagement des voies piétonnes</b>
<b>4</b>	<b>Plan de promotion des activités du site</b>	<b>Projet 'aménagement des circuits touristiques</b> <b>Projet de réalisation du support promotionnel</b> <b>Projet de communication sur les valeurs du site</b> <b>Projet de gestion des visiteurs</b> <b>Projet de promotion des activités culturelles et touristiques</b> <b>Projet de convention de partenariat avec l'extérieur</b>

<b>7</b>	<b>Plan de valorisation des activités du site</b>	<b>Projet de documentation du site</b>
		<b>Projet de création d'un site d'interprétation et de cartographique</b>
		<b>-Projet de création d'un circuit touristique</b>
		<b>Projet de mise en place de signalétique et d'adressage des rues</b>
		<b>Projet de mise en place d'un plan de recherches scientifiques</b>
<b>8 9 10</b>	<b>Plan de mobilisation des ressources financières</b>	<b>Projet de système de gestion financière des visiteurs</b>
		<b>Projet de création d'un fond du financement du site</b>
		<b>Projets d'élaboration de microprojets générateurs de revenus</b>
		<b>Projets d'organisation de manifestations culturelles</b>
		<b>Projet d'organisation de séminaires nationaux et internationaux</b>

**2. Estimation du Coût pour les travaux de restauration et de mise en valeur du site**  
 ( Etudes, identification des bâtiments, Etudes d'expertise des batiments, travaux de réhabilitation, aménagement des voies)

**BATIMENTS PUBLICS**

<i>Type de réhabilitation</i>	<i>Surface des bâtiments (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Coûts au m<sup>2</sup>(Fcfa)</i>	<i>Montant partiel travaux</i>
1- réhabilitation légère	4350	156.000	678 600 000
2- réhabilitation lourde	4250	227.000	964 475 000
3- reconstruction	2400	377 500	906 000 000
<b>Montant total des travaux TTC</b>			<b>2 549 075 000</b>
<b>Montant des études architecturales, techniques et suivi de travaux</b>			<b>211 400 000</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>			<b>2 760 475 000</b>

**BATIMENTS PRIVES**

<i>Type de réhabilitation</i>	<i>Surface des bâtiments (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Coûts au m<sup>2</sup></i>	<i>Montant partiel travaux</i>
4- réhabilitation légère	8950	240 800	2 155 160 000
5- réhabilitation lourde	13300	362 400	4 819 920 000
6- reconstruction	9750	640 000	6 240 000 000
<b>Montant total des travaux TTC</b>			<b>13 215 080 000</b>
<b>Montant des études architecturales, techniques et suivi de travaux</b>			<b>537 560 000</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>			<b>13 752 640 000</b>

## AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
- voirie, espaces verts et mobilier urbain	365 420 000
- études techniques et suivi des travaux	30 200 000
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>395 620 000</b>

## RECAPITULATIF

<b><i>Bâtiments publics</i></b>	<b>2 760 475 000</b>
Bâtiments privés	13 752 640 000
Aménagement des espaces publics	395 620 000
Etudes générales	66 440 000
<b>Total travaux + études</b>	<b>16 579 555 000</b>



